

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 16 JUIN 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 64 44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEIZE JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 juin 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI, adjoints au Maire,

Mmes POLIAN, LESENS, RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vote du compte rendu des débats), TAGZOUT (à partir du vote du compte rendu des débats), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON, M. AIT AMARA, Mmes SIZORN (à partir du point A), APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du point A), ANDRIA, MM. VERLIÈRE, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,
 Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. ALGUL (à partir du vote du compte-rendu des débats),
 M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
 Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
 M. RIEDACKER, conseiller municipal, représenté par Mme ZERNER,
 M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par Mme VIVIEN,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
 Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par Mme RODRIGO,
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (jusqu'au vœu),
 Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD (jusqu'au vœu),
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 Mme SPIRO, conseillère municipale,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIÈRE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Mes chers collègues, je vous propose que nous débutions notre Conseil Municipal par un hommage aux victimes des attentats perpétrés dans le monde ces dernières semaines. Je vous propose donc que nous ouvrons cette séance du Conseil Municipal en respectant une minute de silence.*

(minute de silence)

Je vous informe également que le drapeau arc-en-ciel de la communauté LGBT restera sur l'hôtel de ville jusqu'à lundi prochain. Alors, je vous informe que vous trouverez dans vos dossiers une fiche de renseignements relative à la dématérialisation des envois des dossiers du Conseil Municipal. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir la remplir et la faire passer, si possible, au cours de la séance à l'administration. Pour rappel, un test a été effectué pour le présent conseil auprès des élus testeurs et des présidents de groupe qui l'ont souhaité. La généralisation de l'envoi dématérialisé des dossiers est prévue, bien évidemment, pour le conseil du mois de septembre. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce point ? Non. Sigrid Baillon, je vous en prie. »

Mme BAILLON. - *« Oui, une petite remarque, observation. Pour pouvoir bénéficier d'envoi dématérialisé des documents, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'une adresse mail « mairie ». »*

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Alors, écoutez, je croyais être le dernier membre de ce conseil municipal à ne pas avoir d'adresse mail personnelle. Je ne suis pas équipé. Mais je constate que je ne suis pas le seul dans ce cas. Je sais que cette demande d'avoir une adresse mail « mairie » est ancienne de la part du groupe Socialiste. Ce n'est pas une demande que je découvre. Ce qui me surprend, c'est que cette demande n'ait pas été exprimée, n'ait pas été mise en relation avec la question de la dématérialisation, tout au long des séances de travail où vous avez été représentés, qui étaient notamment conduites par Séverine Peter au titre de ses délégations et que cette demande n'ait pas été mise en lien. C'est-à-dire qu'à aucun moment depuis le début du travail sur cette dématérialisation vous ne nous avez précisé que vous conditionniez l'acceptation de cette tablette numérique et de la dématérialisation des envois au fait d'obtenir une adresse « mairie ». Ça n'a jamais été dit tout au long des rencontres qu'il y a eu cette dernière année sur cette question de la dématérialisation. Donc, j'entends que vous avez refusé, enfin votre groupe, de vous voir remettre le matériel pour votre présidente de groupe, comme tous les autres l'ont eu, au regard de cette revendication que j'entends, mais les deux n'avaient pas été liés. Donc, j'ai un peu le sentiment sur cette question d'être l'objet, je n'irais pas jusqu'à dire, comme le Gouvernement, d'une prise d'otage parce que c'est un terme qui est quand même un peu trop suranné et un peu trop utilisé en ce moment, mais au moins d'une petite forme de chantage que, pour ma part, je considère un peu mesquin. Je me permets de vous en faire la remarque. Ceci dit, je soumettrai dans les jours à venir, à l'ensemble des présidents de groupe, la possibilité pour l'ensemble des conseillers municipaux n'ayant pas de délégation et ne bénéficiant pas à ce titre d'une adresse « mairie » - c'est le cas y compris des membres des groupes de la majorité, tous ceux qui ne sont pas membres de l'exécutif municipal ne bénéficient pas d'une adresse « mairie » et ce n'est pas par radinerie ou par je ne sais quel effet répressif à l'égard de ces conseillers municipaux, fussent-ils de l'opposition ou de la majorité. Ça n'a absolument rien à voir.*

C'est simplement pour ne pas nourrir d'ambiguïtés entre les responsabilités de l'exécutif municipal et celles des conseillers qui ne se sont pas vus confier de délégation, encore une fois qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité. C'est équivalent. Donc, je soumettrai une proposition aux présidents de groupe de l'ensemble des groupes du Conseil Municipal qui forcément et c'est mon point de vue et je le débattrai bien évidemment avec chacune et chacun d'entre vous, les adresses qui seront fournies dans ce cadre-là ne pourront pas être identiques et devront faire l'objet d'un signe particulier à celles qui sont confiées aux adjoints, aux conseillers délégués dans l'exercice de leur mandat. Il faudra que les choses soient différenciées pour qu'aucune ambiguïté dans le rapport aux habitants ne puisse être nourrie. Donc, je vous ferai une proposition d'adressage qui sera débattue avec les présidents de la majorité. Si c'est la condition de la majorité et de l'opposition, bien sûr. Si c'est la condition pour que nous parvenions à dématérialiser le Conseil et, je dirais, à optimiser les investissements - je crois que c'est environ 600 € un engin comme celui-là, il me semble que c'est ça, un peu moins de 600 € - afin que tout le monde puisse en bénéficier et que l'enjeu qu'on a soulevé avec ça puisse être mis en œuvre. Donc, je cède avec un grand sourire à cette amicale pression. On va le dire comme ça. Et je ne distribue pas les bons points, sinon Sigrig Baillon, j'aurais dit que c'était parce que c'est vous qui l'avez demandé. Mais je ne ferai pas ça. Vous le savez.

J'ai d'autres informations à vous donner. Donc, vous avez cette fiche à remplir. Les comptes rendus administratifs du point B et la décision modificative n 1 en point 2, les conseillers doivent signer les deux feuilles de présence pour envoi à la Préfecture et les documents réglementaires. Les conseillers mandataires, et ils sont nombreux ce soir, ne doivent pas signer pour leur mandant. Pour le compte administratif 2015, en vue de l'examen de ce point, un président de séance devra être élu par le Conseil. Le maire devra, quant à lui, se retirer de la salle au moment où vous évoquerez ce point. Donc, je vous propose qu'on élise tout de suite le président de séance et je propose que ce soit, bien sûr, Romain Marchand, premier adjoint, qui assume cette lourde responsabilité à titre transitoire. Qui est pour cette candidature ? Merci. Qui est contre ? Écoute, c'est l'unanimité, Romain Marchand. Donc, félicitations.

LE CONSEIL,

B/ DESIGNE M. MARCHAND comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2015 de la Ville.

(unanimité)

Ensuite, je dois vous faire voter en ouverture de séance une proposition d'ajout d'une délibération qui n'était pas à l'ordre du jour et qui vous sera remise en cours de séance. Il s'agit, nous avons été informés il y a deux ou trois jours par l'administration de la Métropole du Grand Paris que nous devons désigner deux représentants pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges métropolitaine. Il ne s'agit pas de celle du territoire que nous avons déjà désignée dans une séance précédente, mais il s'agit bien de celle qui concerne la Métropole du Grand Paris. C'est-à-dire que les 131 communes qui composent cette métropole doivent désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Ça vous donne une petite idée de ce que donneront les réunions à 131 pour observer et analyser le coût des transferts de charges qui passeraient éventuellement de la commune directement à la Métropole ou du Territoire à la Métropole. Donc, nous avons besoin de désigner deux représentants.

La proposition que je vous fais est que nous désignons les mêmes représentants que pour la CLECT territoriale, à savoir Mehdy Belabbas, maire adjoint en charge des finances, ce qui est tout à fait dans ses cordes et Jeanne Zerner, présidente de la commission moyens. Ce sont les deux candidatures qui vous seront proposées. Mais, afin d'éviter tout recours pouvant entraîner l'annulation de cette délibération, je me dois de vous soumettre l'acceptation de l'inscription à l'ordre du jour de cette nouvelle délibération. Y a-t-il des observations sur ce point ?

Non. Donc, je soumetts aux voix le principe de l'inscription de cette délibération supplémentaire qui vous sera remise sur table. Qui est pour ? Merci. Donc, unanimité. Je vous remercie. Ça nous fait gagner un précieux temps. Parce que, si la CLECT se réunissait par hasard avant la fin du mois de juin, le fait de reporter en septembre nous aurait privés de représentants en son sein. Donc comme ça, les choses seront faites et on va vous distribuer la délibération et on la passera dans les affaires diverses à la fin. Voilà, ça, c'est fait.

Alors, vous avez dans les sous-mains un additif relatif au point 5 concernant le 4 au 22 rue René Villars et rue André Voguet. Il s'agit d'une promesse de vente à la société civile de construction, vente qui est dénommée « Carivry ». C'est une promesse de vente et c'était un ajout à l'exposé des motifs. Et sont consultables en séance : pour le point A, les comptes de gestion du receveur 2015 ; pour le point B, les bilans des organismes et pour le point 9, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne. Donc, ces documents sont consultables. Je ne sais pas bien où ils sont. Ils sont là-bas, sur la table. Et je ne doute pas que vous aurez à cœur d'aller en regarder chaque feuillet. Ils sont derrière Olivier Beaubillard. C'est lui qui a la charge de les garder et de surveiller que personne ne les substitue à notre attention.

Donc, il me reste à vous faire approuver le compte rendu de nos débats du 19 mai 2016. Y a-t-il des observations ? Non. Donc, je soumetts aux voix. Qui est pour l'adoption de ce compte rendu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Dans le doute, abstiens-toi », disait ma grand-mère. Elle avait raison. »

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 19 mai 2016.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL POSÉE PAR LES GROUPES POLITIQUES

Question sur le déploiement du compteur Linky sur le territoire de la Ville

Question posée par le groupe des élus Europe Écologie Les Verts

M. BOUYSSOU. - *« Je crois que maintenant, nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour et je fais l'objet d'une question posée par le groupe Europe Écologie Les Verts. C'est toi Mehdy Belabbas ? C'est qui ? C'est Sabrina Sebaihi. Pose-moi donc une question et je te répondrai. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci.*

Monsieur le Maire,

Linky est le nouveau compteur électrique communicant développé par ERDF, principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France. Ce nouveau compteur est présenté comme une nouvelle étape en faveur de la transition écologique de notre pays puisqu'il favorise la maîtrise des consommations électriques par les consommateurs eux-mêmes. De nombreuses associations de consommateurs, mais aussi certains experts doutent des avantages supposés de ce compteur électrique communicant. En cause, la fiabilité du dispositif, son impact sur la santé, notamment sur la question des ondes électromagnétiques, la confidentialité des données recueillies via le compteur.

Les collectivités locales sont, de droit, propriétaires des ouvrages, des réseaux de distribution, des compteurs et des systèmes de comptage. C'est la raison pour laquelle, le groupe Europe Écologie Les Verts souhaite connaître les détails du programme de déploiement du compteur Linky sur le territoire de la ville. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sabrina Sebaihi. Merci pour cette question, car, en effet, le déploiement des nouveaux compteurs Linky, nouveaux compteurs électriques communicants - je crois que c'est comme ça qu'on les appelle - fait débat, et cela pour bien des raisons. Pour répondre à votre interrogation, je peux vous dire de suite que nous n'avons pas du tout été sollicités officiellement par ERDF, aujourd'hui devenu Endis ou Enedis - je ne sais pas encore comment on prononce - sur le programme de déploiement en Val-de-Marne. Par contre, nous avons déjà été interpellés par des usagers potentiels. Et d'ailleurs Stéphane Prat, adjoint en charge de l'écologie urbaine, a eu l'occasion de faire cette même réponse à une copropriété ivryenne très récemment. Selon le site internet ERDF Enedis, il apparaît qu'Ivry fasse partie avec Paris de la dernière tranche du déploiement prévu dans le courant 2021. Il faut avouer que la communication d'ERDF Enedis et plus celle globalement du Gouvernement qui a porté la loi de transition énergétique, cette communication, il faut le dire, est bien avare d'informations. Et il en va de même de la consultation, que ce soit envers les élus et les communes qu'en direction du grand public et des usagers.*

Le programme de déploiement prévoit la pose d'ici la fin 2021 de 35 millions de compteurs et autant d'anciens compteurs à recycler, ce qui n'est pas sans poser question d'ailleurs. Je disais que ce nouveau compteur fait débat pour bien des raisons, comme vous l'évoquez, quant à sa fiabilité, son impact éventuel sur la santé, la confidentialité des données.

Et d'ailleurs la CNIL est saisie du dossier et n'a toujours pas rendu un avis officiel sur le sujet. J'y ajouterai des raisons économiques et sociales et évidemment des raisons politiques. La généralisation de ces compteurs relève de la mise en œuvre d'une directive européenne de 2009 visant à la libéralisation concurrentielle du marché de l'énergie. C'est bien ça l'objet. À mon avis, rien que cela doit nous inquiéter de manière très sérieuse. Elle a été reprise par la loi de transition énergétique et s'annonce aujourd'hui comme une obligation. C'est vrai pour les communes privées de droit de recours, puisqu'elles ont délégué la distribution de l'électricité, mais aussi les usagers qui ne peuvent pas refuser légalement la pose du compteur au risque d'être purement et simplement privé d'électricité. Obligation, opacité, dérégulation et mise en concurrence, tout cela au frais des usagers, puisque payé par la taxe TCA incluse dans la facturation. Tout cela doit nous appeler à être particulièrement vigilants et réfléchir dès maintenant à quel niveau il faut situer notre intervention.

D'ores et déjà, je propose que nos services interpellent ERDF et Enedis dès maintenant pour nous faire confirmer officiellement leurs intentions et les délais envisagés. De mon côté, je me propose de saisir le ministère de l'Environnement pour que le débat légitime, compte tenu des conséquences de ce choix que l'on veut nous imposer, ait lieu et que les communes aient leur mot à dire. Officiellement, notre Conseil Municipal ne sera donc pas consulté, mais rien ne nous empêche, à partir d'un travail préalable qui pourrait être confié à la commission développement de la ville, d'avoir un débat sur les enjeux, les problèmes posés, y compris à quelle échelle notre intervention serait la plus pertinente. Et je pense notamment au Territoire et à la Métropole. Puisque ces nouvelles institutions existent, il va bien falloir qu'elles servent à quelque chose, si je peux me permettre cette remarque.

Écoute, j'espère, Sabrina Sebaihi, avoir répondu à tes interrogations. »

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par le groupe des élus Europe Ecologie Les Verts relative au déploiement du compteur Linky sur le territoire de la Ville.

(pas de vote)

VOEU

Vœu relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès »

Vœu présenté par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens

M. BOUYSSOU. - *« Ensuite, je crois que c'est Mehdi Mokrani au nom du groupe Front de Gauche qui nous présente une proposition de vœu sur les récépissés et contre le contrôle au faciès. Mehdi Mokrani, c'est à toi. »*

M. MOKRANI. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a quelques mois maintenant, le Conseil Local des Jeunes (CLJ) s'est engagé dans un cycle de rencontres et de réflexions autour de la question du contrôle au faciès. Il ne s'agit évidemment pas d'une question nouvelle. Au contraire, cette question, qui ne s'applique d'ailleurs pas qu'aux pratiques de la police, est une question qui fait tâche dans le paysage républicain depuis des dizaines d'années. J'aurais pu faire le choix d'une intervention beaucoup plus polémique, mais je me contenterai ici de relayer, sans trop les déformer je l'espère, les discussions sereines et constructives qui ont eu lieu au sein du CLJ et qui conduisent aujourd'hui à la présentation de ce vœu.*

Les premières questions qui se sont posées lors des différentes rencontres, des rencontres qui ont pris la forme de café des jeunes dans les maisons de quartier de Pierre et Marie Curie (PMC) et de Gagarine et qui ont permis l'expression de près de 200 jeunes de notre ville, ont été celles des représentations et des besoins de nos quartiers. Les contrôles au faciès, entendez par là les contrôles d'identité produits sans raison autre que celle de l'apparence, qu'elle soit liée à une couleur de peau ou à un style vestimentaire, sont-ils une réalité ou un fantasme collectif ? La violence produite est-elle importante, insupportable ou est-elle de l'ordre du désagrément et donc digérable, même lorsqu'elle atteint des proportions industrielles ? Autre question : le contrôle de police, surtout lorsqu'il est fréquent, est-il de nature à réduire le sentiment d'insécurité et la délinquance ? Vous constaterez que ces premiers éléments de questionnement ne reflètent pas un débat visant à stigmatiser la Police nationale. Au contraire, même ! Le besoin d'une police de proximité s'est réaffirmé d'un bout à l'autre des discussions. Dans ce cadre et en lien avec ma collègue Sabrina Sebaihi, nous nous apprêtons à mettre en place des espaces d'échange, de confrontation et de rencontre entre la Police nationale et les jeunes de nos quartiers.

Toutefois, à chacune des interrogations que je viens de vous relayer est venu répondre l'affirmation suivante qui a ensuite pu s'étayer sur des témoignages de scientifiques et de militants associatifs aux profils très divers. Le contrôle au faciès est une réalité. Il y a aujourd'hui, selon une étude du CNRS, onze fois plus de contrôles de police en direction des jeunes qu'en direction du reste de la population, six fois plus de contrôles en direction de ceux ayant la peau noire et huit fois plus de contrôle en direction de ceux dont les caractéristiques physiques peuvent indiquer un lien avec l'Afrique du Nord. Deuxième affirmation, ces contrôles sont, lorsqu'ils sont répétés à outrance, des moteurs d'humiliation. Pire, ils sont l'affirmation de la non-appartenance de beaucoup de nos concitoyens à notre ensemble national.

Enfin, dernière affirmation, ces contrôles sont inutiles pour lutter contre la délinquance. Ils ont même parfois tendance à accélérer un décrochage pouvant conduire au minimum à de l'incivilité et parfois même à la délinquance.

Parmi les autres discussions, sont revenues également diverses réalités qui méritent que le débat se poursuive au-delà même de ce vœu. Un nombre important des intervenants a affirmé ne jamais avoir vécu ce type de contrôle sur Ivry, mais par contre, affirme l'avoir vécu sur Paris. C'est d'ailleurs de ce constat qu'émerge l'impression d'une assignation à résidence. Le territoire de la capitale est vécu par beaucoup de jeunes de notre ville comme une zone dans laquelle ils seraient spécialement surveillés, comme une zone dans laquelle ils ne peuvent pas se sentir à l'aise, propriétaires d'un espace public pourtant partagé et collectif. D'autres ont fait part de leurs difficultés dans notre ville, de leur impression d'être surveillés, sans pour autant que leur comportement ne nécessite cette surveillance. Ces simples constats - et là aussi, j'aurai pu faire le choix de m'appuyer sur des propos bien plus radicaux et pourtant souvent justes - nécessitent un engagement de la part de notre municipalité. Les jeunes de nos territoires, de nos quartiers, doivent pouvoir se déplacer, vivre, sans être suspects par nature. Nous avons la chance de vivre dans une ville dans laquelle la confiance n'est pas totalement rompue entre les institutions et les habitants, particulièrement les jeunes. C'est parce que nous croyons qu'il n'est pas trop tard que nous proposons ce vœu. Parce que nous souhaitons que les incidents entre jeunes et police, comme celui qui a eu lieu à PMC ces dernières semaines, ne se reproduisent plus, que nous souhaitons poser la question du rôle et des pratiques de la police et la construction d'un dialogue permanent entre les jeunes, la police et les habitants de nos quartiers. Ce vœu, s'il est majoritaire ce soir, nous vous proposons de l'envoyer à tous les élus du département pour les inviter à le faire voter également au sein de leur collectivité, pour faire grandir l'idée de mettre en place un observatoire départemental du contrôle au faciès permettant de donner une visibilité à la superposition d'actions locales capables de transformer la société.

Ce vœu, vous vous en doutez, fait également suite au dépôt par les sénateurs communistes de notre département, Laurence Cohen et Christian Favier, d'une loi permettant d'observer les pratiques de la police et encadrant la liberté de circulation des personnes lors de leur niche parlementaire le 18 mai dernier. Cette proposition de loi soutenue par les sénateurs écologistes s'est, comme on pouvait s'y attendre, heurtée à l'opposition commune des députés de Droite et du PS alors même que c'était l'engagement n° 30 de la campagne de François Hollande. Vous le comprendrez, si les élus du Front de Gauche proposent aujourd'hui un tel vœu, c'est pour deux raisons essentielles que je voudrais quand même pouvoir résumer. La première concerne les jeunes de notre ville qui doivent pouvoir circuler librement et la seconde est encore plus large, constructive, celle de nous réapproprier ensemble le service public national de la police, d'en faire un outil partagé par tous et donc plus efficace pour assurer le libre développement de toute la population. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdi Mokrani pour cette intervention riche, équilibré et en lien avec les réflexions du Conseil Local des Jeunes. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Tariq Aït Amara. »*

M. AÏT AMARA. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, il nous apparaît essentiel de réaffirmer que notre démarche ne vise en aucun cas à stigmatiser les forces de l'ordre dans leur ensemble.*

En effet, le droit à la sûreté de chaque citoyen constitue la clé de voûte de notre démocratie et les agents des forces de l'ordre assument une mission aussi difficile que nécessaire, et ce, au péril de leur propre vie. En témoignent les tragiques événements survenus, il y a quelques jours, dans les Yvelines. Notre groupe l'avait d'ailleurs souligné lors de sa présentation du vœu relatif au mouvement « Nuit Debout » et aux violences policières, voté par l'ensemble de la majorité municipale le mois dernier.

Bien au contraire, notre démarche est celle d'élus républicains responsables, qui entendent faire respecter et appliquer l'article premier de notre Constitution et les valeurs fondamentales de notre république. Ainsi, cet article stipule que la République, je cite, « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Or, la pratique du contrôle au faciès est en contradiction avec ce principe fondamental. Tel est le sens de la condamnation de l'État français par la Cour d'appel de Paris, le 24 juin 2015, pour faute lourde dans cinq cas de contrôle au faciès. Déboutées en première instance en juillet 2013, treize personnes dénonçant des discriminations lors de contrôles de police au faciès avaient interjeté appel le 25 février 2015 pour demander réparation. Toutes avaient décrit des contrôles abusifs, parfois associés à des palpations ou à marques de familiarité comme le tutoiement. Pour cinq d'entre elles, la Cour a jugé que ces contrôles n'étaient pas justifiés. Pour rappel, la lutte contre le délit de faciès dans les contrôles d'identité était également l'un des 60 engagements de la campagne présidentielle de François Hollande.

De manière plus précise, notre très cher candidat François Hollande s'exprimait en ces termes, dans le cadre du point 30 de ses 60 engagements : « Je lutterai contre le délit de faciès dans les contrôles d'identité par une procédure respectueuse des citoyens ». Dans cette perspective, Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, avait déclaré en juin 2012 que des récépissés seraient mis en place et que les policiers seraient obligés de délivrer ces derniers aux personnes contrôlées. La mesure avait finalement été abandonnée par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, à l'été 2012. Bref, une reculade démocratique de plus, à l'heure où l'état d'urgence, instauré par les attentats de novembre 2015, a conduit à un affaiblissement des libertés individuelles, selon la Fédération internationale des droits de l'Homme, qui recommande d'y mettre fin sans délai, dans un rapport publié le 9 juin 2016. Les écologistes ont d'ailleurs été en pointe sur cette question, notamment avec le dépôt ainsi que la présentation d'une proposition de loi au Sénat relative aux contrôles d'identité et à la lutte contre tous les contrôles au faciès, le 16 novembre 2011.

Montesquieu écrivait dans L'esprit des lois : « L'amour de la démocratie est celui de l'égalité. » Plus de trois siècles après, cette phrase n'a rien perdu de son actualité, tandis que la promesse d'égalité réelle entre toutes et tous, notamment devant la loi et les institutions qui la représentent, reste un combat de tous les jours. Les élus présents autour de cette table partagent, nous en sommes certains, cette même exigence en matière d'intransigeance quant au principe d'égalité républicaine. Quiconque a déjà subi ce type de contrôle comprend bien l'humiliation que cela représente d'être mis de côté par des policiers dans la rue, interrogé, fouillé, palpé sans qu'aucune raison légitime ne vous soit jamais donnée. Il faut donc mettre un terme à cette pratique discriminatoire qui touche essentiellement, ne nous mentons pas, celles et ceux qu'on appelle les minorités visibles.

Par conséquent, le groupe écologiste salue une nouvelle fois l'engagement citoyen des jeunes du Conseil Local des Jeunes quant à la question du contrôle au faciès, tout en soutenant l'idée d'une expérimentation d'un dispositif de récépissé lors des contrôles d'identité, dont Ivry pourrait être le laboratoire. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Tariq Aït Amara. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. En 2009, le CNRS et l'Open Society publient la première enquête française établissant statistiquement l'existence des discriminations dans les contrôles d'identité réalisés dans les lieux publics. Cette même année, l'association Convergence Citoyenne Ivryenne organise, avec Open Society, Humanity in action France et le Syndicat des Avocats de France, une rencontre débat à Ivry afin de partager les résultats de cette enquête. Les chiffres sont éloquentes. Je ne vous les rappelle pas. Ils mettent clairement en évidence le fait que les jeunes des quartiers populaires, les Noirs et les Arabes ou supposés tels, ont bien plus de chance de se faire contrôler que tout autre type de population. Quoi de neuf avec cette enquête ? Pour les jeunes, pas grand-chose. Le diagnostic est établi de longue date dans nos quartiers et le contrôle d'identité au faciès est l'un des griefs le plus récurrent et le plus fort de la jeunesse des quartiers populaires depuis au moins la fin des années soixante-dix. Néanmoins, cette enquête et toutes celles qui vont suivre et qui aboutissent aux mêmes constats vont permettre de sensibiliser davantage à cette question, notamment celles et ceux qui ont le privilège d'être épargnés par ces pratiques et qui ne comprennent pas toujours l'importance de les faire cesser. Pour beaucoup, un contrôle d'identité est vécu comme une procédure anodine, au pire un désagrément. Mais pour ceux qui subissent des contrôles non justifiés, parfois plusieurs par jour ou par semaine, souvent par les mêmes policiers, sans qu'ils n'aient rien à se rapprocher, les impacts sont terribles. Ces contrôles nourrissent un fort sentiment d'injustice de ne pas être considéré comme des citoyens comme les autres et ils voient l'idéal d'égalité et de liberté se dérober sous leurs yeux. Surtout lorsque ce contrôle discriminatoire se passe mal. Qu'en plus du contrôle abusif, ils sont victimes de fouilles et de palpations abusives, d'insultes, d'intimidations et de brutalités, sans qu'ils ne puissent s'en plaindre, sauf à être accusés d'outrage, de rébellion ou de diffamation. J'exprime bien là un type extrême d'intervention policière, celui dont se plaint une partie de la population et dont il est de notre intérêt qu'il y soit mis fin, car ce sont notamment ces pratiques qui créent la méfiance et la défiance d'une partie de notre population envers l'institution policière. Ces contrôles abusifs et les contrôles au faciès détruisent le rapport à la République et aux institutions de ceux qui en sont victimes.*

Dans ce contexte, la lutte contre le contrôle au faciès est une nécessité pour rétablir l'égalité entre les citoyens, le droit et de la transparence dans l'activité policière. La lutte contre le contrôle au faciès et l'instauration d'un récépissé obligatoire lors des contrôles policiers améliorent les relations entre la police et la population, et du même coup, la sécurité de tous les citoyens. Cette réalité et cette nécessité, François Hollande lui-même les a reconnues et il s'est engagé lors de sa campagne présidentielle à lutter contre. Promesse non honorée, comme beaucoup d'autres. Au lieu de cela, le Gouvernement a multiplié les réformes et projets de loi qui ne font qu'exaucer les vœux des syndicats de police, donnant plus de pouvoirs et plus de libertés à la police dans le cadre d'un état d'urgence qui, je le rappelle, a été voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale. Nous demandons expressément que François Hollande honore ses engagements et nous félicitons qu'Ivry se porte volontaire pour expérimenter le dispositif du récépissé. Mais faut-il encore avoir la moindre illusion ?

Il semble que la lutte devra se poursuivre pour parvenir à mettre fin à ces pratiques discriminatoires. Nous félicitons à ce titre les jeunes Ivryens qui se sont impliqués dans des actions collectives pour abolir cette pratique. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma. Sigrid Baillon. »*

Mme BAILLON. - *« Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Comme nous l'espérions, nous constatons que c'est de manière unanime que ce soir, nous saluons et remercions à la fois les associations d'Ivryens, mais aussi l'engagement citoyen des jeunes du conseil local qui ont porté au débat, lors de plusieurs réunions, la question dite du contrôle au faciès. Nous sommes tous d'accord pour convenir que la pratique dite « du contrôle au faciès », lorsqu'elle a lieu, est une pratique abusive, discriminatoire, inefficace et illégale. Il est effectivement insupportable de se sentir victime d'un contrôle au faciès, car il n'est pas supportable d'être traité inégalement selon son apparence perçue. Nous condamnons tous ce fait qui motive ce soir la présentation de ce vœu, vœu dans lequel vous citez une étude du CNRS de 2009. Nous ne contestons pas les chiffres, mais nous nous demandons si les choses n'ont pas évolué vers moins de contrôles discriminatoires depuis les sept années qui nous séparent de cette étude. Nous nous questionnons aussi sur la manière dont les chiffres sont transcrits à notre ville. Est-il judicieux de reprendre ces données pour illustrer ce qui se passerait sur notre territoire ? Nous ne le croyons pas.*

Vous semblez vouloir agir, à travers ce vœu, pour pacifier les relations entre les jeunes Ivryens et les forces de l'ordre. Et vous proposez, primo, l'expérimentation d'un dispositif de récépissé lors des contrôles d'identité et en second lieu, que la ville d'Ivry porte cette expérimentation. Le groupe Socialiste pense que ce texte propose un dispositif qui n'aurait, somme toute, qu'une efficacité relative, qu'il apporterait un surcroît de travail aux forces de l'ordre à la fois sur le terrain et administrativement, qu'il est un dispositif manquant de bilatéralité, qui n'est pas en adéquation avec les expérimentations actuelles qui font preuve de leur efficacité. Enfin, vous n'avez à aucun moment sollicité l'avis des représentants syndicaux des forces de l'ordre d'Ivry-sur-Seine et de sa hiérarchie afin de connaître leurs avis sur ces dispositions et leur mise en œuvre. Ceci démontre un manque de communication et ne favorise pas le dialogue efficace et serein avec les agents qui assurent quotidiennement notre sécurité.

À la suite de ces constats et afin de répondre au mieux à l'objectif premier de ce vœu, nous vous proposons de réfléchir à un autre choix, celui d'équiper nos forces de police de caméra piéton fixées directement sur le gilet des agents. Cette action a d'ores et déjà montré, avec les 200 patrouilles équipées en zone de sécurité prioritaire depuis 2013, qu'elle est modératrice du nombre de contrôles discriminatoires. Elle atteint donc l'objectif du vœu présenté ce soir, mais elle permet en plus d'améliorer la confiance entre forces de l'ordre et population, d'apporter de la sérénité sur le terrain. Ce dispositif est bilatéral. Il convient à tout le monde, car il permet à la fois de protéger les forces de l'ordre et de vérifier que le contrôle se conduit dans le respect des obligations qui leur incombent. Ce dispositif est moderne, il a un coût raisonnable. Les agents interviennent le plus souvent sur voie publique, il n'y a donc pas de problème de droit à l'image. Le public est informé de manière claire et permanente du fait qu'il est filmé puisque l'écran de la caméra est tourné vers la personne contrôlée.

Pour toutes ces raisons et parce que toute pratique de contrôle discriminatoire n'est pas tolérable, nous vous proposons non pas de demander l'expérimentation d'un dispositif de récépissé donné lors des contrôles d'identité, mais de permettre à Ivry de bénéficier des conditions d'utilisation de caméras piéton. Nous vous proposons donc de garder le paragraphe introductif « c'est pourquoi le Conseil Municipal d'Ivry salue l'engagement citoyen des jeunes du CLJ sur la question du contrôle au faciès », de modifier l'article 1, comme suit : « émet le vœu que le Gouvernement généralise l'utilisation de la caméra piéton ». Puis l'article 2, comme suit : « mandate d'ores et déjà le maire pour qu'il adresse au ministre de l'Intérieur la candidature d'Ivry pour amplifier rapidement cette expérimentation ». Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« M. Sébastien Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Lors du dernier conseil municipal, vous avez dénoncé les violences policières alors que la veille, une voiture de police s'était faite incendier, avec deux policiers à l'intérieur, par une poignée de casseurs inconscients. Aujourd'hui, vous remettez sur le banc des accusés la police pour quelques rares cas qui tiennent sur les doigts d'une main, au point de demander ce soir au Président de la République d'expérimenter le récépissé lors des contrôles au faciès. Une nouvelle fois, de manière globale, vous suspectez la police de faire mal son travail. Vous ne leur faites donc pas confiance. Les policiers ont pour vocation de protéger les millions de Français de toute origine et non d'interpeller une poignée de personnes au faciès. La conséquence est simple : c'est un manque de respect ensuite envers la police au quotidien et un vrai risque de dérapage et d'encouragement pour les casseurs. À 14 heures, le 31 mai dernier, lorsque la police nationale pour un simple contrôle de routine, une simple intervention, se fait insulter, je cite, de « bande de baltringues », le manque de respect ne s'arrête pas là. C'était à Ivry-sur-Seine ça. Et s'ajoute la violence physique. C'est une quinzaine de jeunes qui s'interposent et c'est là que le policier est frappé d'un coup de poing. Je passe le message envoyé par la justice en relâchant ces jeunes quelques jours plus tard. Mais ces faits ne se passent pas à Charenton ou à Maisons-Alfort, mais dans votre ville, à Ivry-sur-Seine, au sein de la cité Hoche. Bref, nous doutons que le faciès ait dirigé l'origine du contrôle de la police, mais plus certainement la drogue et la délinquance qui sévit dans notre ville, tout simplement.*

Alors, votre vœu relatif à la lutte contre le contrôle d'identité au faciès est quelque peu malvenu dans un contexte local et national où la police a besoin d'être soutenue et reconnue dans son travail. La quasi-totalité des syndicats de police explique que sur le terrain, la délivrance des récépissés de police est ingérable et inapplicable. Ils ajoutent aussi que les policiers français sont déjà les plus contrôlés d'Europe. Comme d'habitude, il n'y a que la CGT police qui se distingue, car au lieu de défendre ses agents, justifie les violences policières et condamne les contrôles d'identité, autant qu'ils seraient, je cite, « dévoyés, car ils servent de représailles quand les forces de l'ordre se font caillassées ». C'est encore et toujours une dénonciation à priori et sans fondement du travail de la police. L'expérimentation du récépissé montre que c'est une idée utopiste et surtout contre-productive, et ce, pour trois raisons. Son coût : les contrôles prendront plus de temps et les policiers devront être équipés en conséquence. L'obligation de mettre en place des quotas, car, bien sûr, les policiers devront désormais orienter et rendre compte de leur action en fonction du faciès en tenant un cahier afin de compter les personnes contrôlées en fonction de leur couleur de peau ou de leur origine. Ce tableau illégal bien sûr et détestable serait néanmoins nécessaire pour répondre aux accusations que vous et vos amis continuerez de porter.

Et c'est encore rajouter une tâche, une pression supplémentaire sur les épaules de la police, dont la barque est déjà très lourde et au détriment de la sécurité quotidienne. Depuis trois mois, la police est devenue une cible pour les casseurs et ces derniers jours, une cible pour les terroristes. Aux idées malvenues, conséquences absurdes. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Monsieur le rapporteur, je crois que vous avez redemandé la parole. »*

M. MOKRANI. - *« Oui, je voulais juste dire deux mots. Le premier sur les événements de PMC qui ont eu lieu dans les quinze derniers jours. J'ai pris garde à ne pas donner de responsables d'un côté ou de l'autre parce qu'il y a une enquête en cours. Je pense que c'est bien pour tout le monde de ne pas simplement se baser sur les « on-dit » d'un quartier. D'autant que les « on-dit » d'un quartier sont multiples, puisque moi-même y habitant, je peux vous dire que j'ai entendu beaucoup de versions de ce qui s'est passé ce soir-là. Donc, l'enquête de police justement et la justice suivent leur cours et je propose que chacun en reste là. Par contre évidemment, on peut collectivement se dire les uns et les autres qu'on n'est pas satisfait que ce genre d'évènement arrive. Et d'ailleurs, je l'ai soulevé. Mais vraiment, j'invite à ce qu'on soit précautionneux lorsque des enquêtes sont en cours.*

La seconde chose, c'est un peu sur la démonstration que vous tentez. Si effectivement pour que le récépissé puisse être efficace, il faut que la police se dote d'un cahier pour noter, pour être sûre qu'elle ne va pas faire de contrôle au faciès, c'est qu'elle fait des contrôles au faciès. Vous rendez-vous quand même un peu compte ce que vous indiquez vous-même ? S'il faut des repères pour s'assurer de ne pas en faire, c'est qu'il y en a qui sont faits. Donc, je ne vais pas aller beaucoup plus loin que ça, mais voilà. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdi Mokrani. Donc, si j'ai bien compris ton absence de réaction, tu ne proposes pas en tant que rapporteur du vœu que nous intégrions les propositions d'amendement formulées par Sigrid Baillon ? »*

M. MOKRANI. - *« Peut-être juste une réaction. Quand même, je me permets puisqu'effectivement, Manuel Valls a présenté la caméra piéton comme étant la raison pour laquelle n'allait pas se réaliser l'engagement n° 30 du programme de François Hollande. Donc ça effectivement, il y a eu une justification qui ne retient pas l'attention des principales associations qui aujourd'hui mènent le combat pour plusieurs raisons particulières. D'abord, parce que la caméra suppose quand même un dispositif particulier puisque globalement, ce qu'on observe aujourd'hui, c'est prioritairement la police et pas ceux qui sont en situation devant eux. Et ensuite, la question qui est posée par celle du récépissé, c'est une question d'observation permanente. Ce n'est pas une question de surveillance. Alors évidemment que si la caméra empêche parce que l'agent de police s'empêche de, ça ne permet pas de diagnostiquer l'existence du contrôle au faciès. Et aujourd'hui ce qui est intéressant dans la question du récépissé, c'est que c'est justement un dispositif d'observation pour constater si cela existe. Évidemment, on espère bien que la mise en place du récépissé produise naturellement la fin du contrôle au faciès parce qu'il y aura une surveillance contrôlée. Mais c'est justement une garantie collective et citoyenne cogérée plutôt qu'un gadget. Alors évidemment, ça suppose des coûts. Pour ce qui nous concerne, en tout cas pour le groupe Front de Gauche, tout en étant attentifs à la proposition du groupe Socialiste, on maintient et puis évidemment on passe au vote. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Donc, on ne retient pas les amendements. Simplement, deux observations dans le débat. D'abord, tous les intervenants de la majorité municipale ont rappelé que l'objectif de ce vœu, ce n'est pas de dresser la population contre la police. Au contraire, c'est d'essayer de retisser les liens et de restaurer le cadre de fonction de ce qu'on appelait dans le temps et que je continue à appeler comme ça, les gardiens de la paix. Et il faut qu'on leur redonne cette définition, qu'on leur redonne ce rôle, même si les missions, leurs missions qui ont été dénaturées toutes ces dernières années et qui ont été réduites à un strict aspect de répression ont été bien dégradées par rapport à ce qu'elles ont pu tenter d'être à une autre époque. Et nous, il faut qu'on soit toujours vigilants sur restaurer ce lien.*

Je vous rassure tout de suite M. Bouillaud, et je parle sous le contrôle de Sabrina Sebaihi qui est en charge de ces questions, nos rapports avec le commissariat d'Ivry depuis des décennies maintenant sont excellents et tout à fait constructifs. Et nous avons un travail de lien, d'observation du territoire, de travail ensemble qui est tout à fait performant et dont personne ne se plaint en apparence. Ni nous ni les forces de police. Et il serait souhaitable, j'en rajoute une louche par rapport à ce que disait Mehdi Mokrani à l'instant, que vous ne vous contentiez pas sur l'état d'esprit, l'ambiance, etc., de lire les articles du Parisien que vous avez ce soir cités in extenso. C'est semble-t-il sur la situation de la cité PMC, pas Hoche. Le nom a été changé il y a déjà plusieurs décennies. Pierre et Marie Curie. Hoche, ce n'est plus le nom de cet ensemble depuis déjà vingt ans. C'est un nom qui est resté un peu dans le langage populaire, mais plutôt pour stigmatiser cette cité, la stigmatisation d'un ensemble immobilier. Je pense qu'au moins dans ce conseil municipal, dans cette assemblée, de par la connaissance que nous avons du territoire, nous pouvons nous abstenir de ce type d'erreur nominative et faire un petit effort sur le sujet. Donc, l'ambiance de la cité PMC, on en a échangé avec le commissaire Guénard. Comme l'a dit Mehdi Mokrani, les enquêtes sont en cours. Il y a beaucoup de raisons et de sérieux dans tous ces sujets et de la part des habitants et de la part de la police. Il y a eu des incidents, c'est vrai. Il y a eu des blessés des deux côtés. D'ailleurs, il y a eu un policier blessé, mais il y a aussi eu un jeune qui a été blessé par une grenade de désencerclement qui a été utilisée dans les circonstances que vous disiez. Et peut-être qu'il faut aussi parler de ce jeune qui a été blessé. Je ne sais pas qui a tort, qui a raison, qui est responsable, est-ce que les moyens étaient disproportionnés ou pas. Des éléments qui m'ont été transmis, non. Il n'y a pas eu de moyens disproportionnés, mais il y a une enquête qui est en cours des services qui nous éclairera sur ce point. Faisons attention à toutes ces questions et le fait d'avoir ce soir inscrit à l'ordre du jour ce vœu n'enlève en rien notre désapprobation, notre inquiétude et je dirais même notre écoeurément ou colère face au meurtre des deux policiers qui a eu lieu hier. Et je pense qu'il ne faut pas tout mélanger. Chaque chose doit être laissée à sa bonne place et on ne va pas se priver d'une expression démocratique sur un sujet comme celui-là au regard d'un contexte particulier et compliqué.

Donc, nous n'acceptons pas les amendements qui dénatureraient la forme initiale du vœu, Mehdi Mokrani l'a exprimé. Et je vous propose de passer aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je suis désolée, mais on demande la mise aux voix de la version modifiée. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non. »*

Mme BERNARD Sandrine. - « C'est prévu dans le règlement intérieur, donc je vous demande de vérifier, de nous faire la lecture du règlement intérieur. Et ensuite, nous... »

M. BOUYSSOU. - « Sandrine Bernard, vous me demandez la parole déjà pour commencer. Non, mais je ne vous l'ai pas accordée. Donc, vous éteignez votre micro et vous la demandez. Vous la demandez et je vous donne la parole. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Donc, je vous demande de vérifier dans le règlement intérieur. Il est prévu qu'on puisse présenter des amendements. Premièrement. Deuxièmement, ça s'est déjà fait en cette séance du conseil municipal de voter une version ou deux versions d'un vœu. Donc, on demande la mise aux voix des deux versions, si vous ne souhaitez pas intégrer dans un consensus nos amendements à votre vœu. »

M. BOUYSSOU. - « Le règlement intérieur prévoit éventuellement et qui au nom de mes pouvoirs de police, c'est le cas de le dire, me laisse seul juge de savoir si je dois soumettre des amendements. La seule obligation qui me serait faite, c'est depuis une petite semaine que vous avez à disposition, je crois, le texte du vœu ou au moins dans les cinq jours francs, si vous aviez saisi le Conseil au préalable d'amendements écrits, j'aurais en effet été dans l'obligation de les soumettre. Mais comme vous les présentez oralement, éventuellement, on me laisse juge de savoir si je les soumetts au vote ou non. Mais comme cela ne pose pas de problème particulier, je soumetts préalablement au vote de l'assemblée communale vos amendements. Donc, je vais vous demander Sigrid Baillon de bien vouloir les reformuler. »

Mme BAILLON. - « Alors, je propose qu'on garde le paragraphe introductif. Donc, je n'ai pas besoin de relire, je suppose. Et le numéro 1, « émet le vœu que le Gouvernement généralise l'utilisation de la caméra piéton » et numéro 2 « mandate d'ores et déjà le maire pour qu'il adresse au ministre de l'Intérieur la candidature d'Ivry pour amplifier rapidement cette expérimentation. »

M. BOUYSSOU. - « Je pense que cela est clair pour tout le monde, donc je mets ces amendements aux voix. Qui est pour leur adoption ? Merci. Qui est contre ? Merci. Pas d'abstention d'après ce que j'ai pu voir. Donc, je pense que c'était un vote tout à fait intéressant qui vous place au même rang que la Droite sur ces questions. Donc, si c'est ça que vous vouliez démontrer, vous l'avez fait. C'est très bien.

Donc, concernant le vœu initial présenté par le rapporteur de la majorité municipale, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? On a voté là. Sigrid Baillon, je vous rends la parole, mais vraiment... »

Mme BAILLON. - « Oui, je sais, je suis désolée. Mais en fait, c'est parce que je suis contrariée par la remarque que vous avez faite, Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question de voter comme la Droite, c'est une question de dire ce que nous pensons, enfin ce que nous défendons et ce en quoi nous croyons. Alors du coup, oui, je n'ai pas voté parce que ça m'a contrariée. »

M. BOUYSSOU. - « Si vraiment les contrariétés malheureuses que j'occasionne chez vous vous troublent à tel point que vous ne puissiez pas voter, vous me confiez là une responsabilité morale bien grande que je vais avoir de grosses difficultés à assumer. Donc écoutez, voilà. Non, mais allez ! Vous allez encore une fois vous victimiser, c'est très bien.

Je vous ai donné une occasion supplémentaire. Je propose que nous reprenions le déroulement normal de cette assemblée et je passe la parole à Mehdy Belabbas. »

LE CONSEIL,

/ REJETTE l'amendement présenté par les élus du groupe Socialiste au vœu proposé par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès ».

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès ».

(33 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 conseiller ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) FINANCES

Comptes de gestion du receveur 2015

Budget principal

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe de l'aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. Un sujet qui, je l'espère, suscitera moins de polémiques, j'en suis même convaincu, avec le vote ce soir du compte de gestion du receveur et du compte administratif pour l'année 2015. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Après le vote du budget, il nous appartient de valider les comptes de gestion du receveur et le compte administratif de la commune pour l'année 2015. Je l'ai déjà dit. Le compte administratif (CA) rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget global (budget principal et budgets annexes), des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Nous sommes donc largement dans les délais, Monsieur le Maire. Le CA permet donc de visualiser les dépenses et les recettes réelles de la commune.*

Je vous propose ce soir de suivre la même approche que celle utilisée lors du vote du Budget Primitif (BP), mais de manière beaucoup plus synthétique et je préfère vous rassurer chers collègues pour ne pas alourdir la soirée. Nous examinerons tout d'abord la section de fonctionnement puis la section d'investissement dans un second temps et nous évoquerons pour conclure la question de l'endettement de la commune.

En ce qui concerne le fonctionnement, le CA 2015 fait état de recettes s'élevant à 138,6 millions d'euros pour le budget principal, 141 millions d'euros en consolidé, contre des recettes estimées à 137,4 millions d'euros dans le BP 2015. Cette augmentation des recettes s'explique notamment par des bases fiscales réelles plus importantes que les bases prévisionnelles que l'État nous avait fournies et qui relèvent les difficultés qu'ont les services fiscaux de l'État à nous transmettre des données fiables à court et à moyen terme. Cette augmentation résulte également des mesures fiscales que notre majorité municipale a décidées, comme par exemple la majoration de 20 % du produit de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et qui a rapporté à la ville en 2015 près de 147 000 €. Comme nous nous y étions engagés en 2015, nous avons également relevé les taux de fiscalité directe de 1,5 %. Par conséquent, le produit fiscal s'est élevé à 63 millions d'euros contre 62,6 millions d'euros initialement votés, soit un produit supplémentaire de 395 000 €.

Il est également notable que notre Ville est pour la première fois en 2015 bénéficiaire nette du fonds de péréquation régional, le FSRI, pour un montant de 141 000 €. De même, notre participation au FPIC, le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, est moins importante que prévu, soit 1,1 million d'euros au lieu des 1 150 000 € inscrits au BP 2015.

En outre, par rapport à 2014, la Ville a bénéficié de recettes supplémentaires :

- Un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont (CASA) pour le financement des équipements sportifs à hauteur de 849 700 €;*
- Des droits de mutation en augmentation pour un produit supplémentaire de 224 876 € par rapport au BP 2015;*
- Et nous avons également anticipé une baisse un peu plus importante des montants des dotations de fonctionnement, DGF et DSU, qui présente un léger mieux par rapport au BP 2015, avec un produit supplémentaire et j'oserai dire royal de 22 000 €.*

Le reste des recettes est composé de la manière suivante :

- Les compensations qui restent stables, 1,8 million d'euros, tandis que l'attribution de compensations montre un produit supplémentaire de 161 863 € par rapport au BP 2015.*
- Les autres recettes fiscales et rôles supplémentaires s'élèvent pour leur part à 2,8 millions d'euros, soit un produit supplémentaire de 54 000 € par rapport au BP 2015.*
- Enfin, les autres recettes de la collectivité accusent une baisse de 405 000 € par rapport au BP 2015.*

Maintenant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le CA 2015 fait état de 120 millions d'euros de dépenses pour le budget principal (123,8 millions d'euros en consolidé), à comparer aux 122 millions d'euros inscrits au BP 2015. Cette baisse s'explique principalement par notre capacité à contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement des services. Elle s'explique également par une diminution des contingents et participations.

Par exemple, la participation du budget annexe des Déchets est moindre du fait de la clôture de ce budget au 31/12/2015, dans le cadre du transfert de cette compétence au Territoire 12. Ainsi, l'ensemble des contingents et participations sont inscrites au CA pour un montant de 9,7 millions d'euros, en baisse de 2,2 millions d'euros par rapport au BP 2015. À noter également que les subventions aux associations sont moins importantes que prévu au BP 2015, avec un différentiel de 82 000 €.

Dans le BP 2015, nous nous étions également engagés à maîtriser les dépenses de personnel de la collectivité. Force est de constater que nous avons réussi à tenir cette orientation. Ce dernier poste présente ainsi une baisse de 261 000 € par rapport au BP 2015, mettant en lumière une gestion attentive et responsable de la masse salariale, tout en intégrant les réalisations annoncées dans le programme Ivry au Cœur.

Enfin, la charge de la dette et la capacité de désendettement restent relativement stables par rapport à 2014. Pour mémoire, l'endettement de la ville est de 104,8 millions d'euros au 31/12/2015, en baisse de 1,33 % par rapport au CA 2014.

Comme vous le constatez, l'analyse de ces données souligne que la réalisation de nos recettes présente un taux plus important que celui de nos dépenses, démontrant une nouvelle fois notre volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

S'agissant du volet investissement, le CA 2015 fait état de dépenses de l'ordre de 28 millions d'euros pour le budget principal, traduisant notre volonté de mettre en place de nouveaux équipements nécessaires au développement de la ville. Et rappelons ainsi que l'effort d'investissement à Ivry représente 475 € par habitant contre 406 € pour les villes de la même strate. En ce qui concerne les recettes d'investissement en 2015, ces dernières sont principalement constituées :

- De l'emprunt pour 11,5 millions d'euros,*
- Du Fonds de Compensations de la TVA pour 3,3 millions d'euros,*
- Des subventions et participations dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour près de 5 millions d'euros,*
- Du produit des cessions immobilières pour 539 000 €.*

Ainsi, le CA 2015 fait apparaître un résultat global brut de 6,7 millions d'euros. Les résultats dégagés par le budget principal étant constitués comme suit :

- Un déficit d'investissement de - 3,1 millions d'euros*
- Un excédent de fonctionnement de près de 9 millions d'euros, 9,8 millions d'euros pour être plus précis.*

Pour obtenir le résultat net, il faut encore soustraire de ce montant 1,9 million d'euros au titre du solde des reports. Ces derniers représentent les dépenses (6,9 millions d'euros) et recettes (5 millions d'euros au titre de l'emprunt) engagées en 2015, mais non réalisées sur cet exercice. Le résultat net s'élève donc à 4,7 millions d'euros. Dès lors, ce montant sera inscrit dans la première décision modificative (DM1) du BP 2016 qui se situe au point 2 de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

Je profite d'ailleurs de cette présentation du CA pour évoquer cette DM1 qui traite tout d'abord de la baisse de la prévision d'emprunt.

En effet, conscients de la prégnance des questions fiscales parmi les Ivryennes et les Ivryens, ainsi que de l'inquiétude liée à l'endettement public de manière plus générale, nous proposons d'utiliser ce montant pour diminuer notre endettement. Concrètement, notre emprunt 2016 passerait de 11 millions d'euros initialement prévus à un seuil de 6 millions, plus supportable pour nos finances. En second lieu, cette DM1 inclut des mouvements de crédits liés à la clôture des budgets annexes d'assainissement et du service public d'élimination des déchets suite au transfert de compétences au T12. Pour le budget annexe d'assainissement, le compte administratif 2015 présente un résultat global brut de 4,3 millions d'euros, avec un excédent de fonctionnement de 148 791 € et un excédent d'investissement de 4,2 millions d'euros. Les reports de dépenses d'un montant de 405 000 € sont à imputer à ces résultats. Dans cette perspective, ces résultats permettent tout d'abord d'intégrer une enveloppe de travaux à hauteur de 400 000 € nécessaire au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, en deux de compléter la participation à hauteur de 2,5 millions d'euros pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences. En trois, de mettre en réserve le reliquat afin de procéder ultérieurement à de nouveaux versements pour des interventions sur les réseaux communaux d'assainissement dans le cadre de la ZAC. Cette DM1 intègre enfin diverses régulations comptables purement techniques qui seront également à effectuer dans le cadre de cette DM1, afin d'assurer la bonne marche des services publics municipaux.

Vous le constatez, mes chers collègues, ce CA 2015 traduit de manière concrète notre volonté d'optimiser l'utilisation de nos finances dans un contexte si particulier que nous connaissons depuis que le Gouvernement a décidé de réduire drastiquement les dotations versées aux collectivités, sans pour autant renoncer à nos objectifs et nos ambitions politiques ainsi qu'aux engagements que nous avons pris devant les Ivryennes et les Ivryens.

J'en profite pour saluer en conclusion la qualité du travail et des documents qui nous sont fournis par l'administration communale et qui reflètent l'ensemble des actions qui sont portées par nos services et qui sont mis à votre disposition et vous donnent un panorama extrêmement riche de l'ensemble de l'activité municipale. Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention. »

M. MARCHAND. - *« Merci Mehdy Belabbas. La parole est à qui la demande. Vas-y, Jeanne Zerner. »*

Mme ZERNER. - *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je ne vais pas m'étendre sur le compte administratif, juste vous livrer quelques remarques que nous portons à l'occasion de sa publication. Ne nous leurrions pas sur le résultat qu'il nous présente, il n'y a toujours pas ici de quoi dormir sur nos deux oreilles. Sur les ressources humaines d'abord, parce que l'humain d'abord, ce ne sont pas des paroles en l'air. Certes, nous maîtrisons de plus en plus les dépenses de personnel et donc de plus en plus, au-delà de la prise en compte du glissement vieillesse technicité, le danger se rapproche, de trop tirer sur le non-remplacement des départs à la retraite. Aujourd'hui déjà, le personnel municipal est compressé, rarement remplacé et on commence à atteindre des points de vigilance sur les conditions de travail à flux tendus dans le quotidien des agents.*

Sur l'emprunt en deuxième, certes, nous gardons au bout du compte un niveau d'endettement acceptable. Nous avons cette année encore opéré des choix responsables. Mais faut-il simplement s'en réjouir, alors qu'un tiers de nos remboursements sert à payer des intérêts. Il faut aussi se poser, oui, encore et toujours la question des intérêts de cette dette.

Comment accepter que l'emprunt de la commune ait à rendre des intérêts aux banques alors que les dettes contractées sont strictement dédiées à la réponse aux besoins des habitants. La dette nous permet de garder un bon niveau d'investissement pour du service public et c'est essentiel. Alors oui, que le service public ait pour remplir ses missions à enrichir les banques, c'est tout à fait choquant au fond. Cela nous rappelle douloureusement à quel point nous sommes enlisés dans un système libéral pour qu'aujourd'hui, nous en soyons à nous féliciter de saisir les opportunités d'emprunts à taux très bas. Mais c'est une opération que nous ne devrions même pas avoir à faire.

Quant aux réductions de dépenses, à la bonne gestion, n'est-ce pas, nous avons certes produit les efforts nécessaires dans les réductions de fonctionnement. Nous avons cherché plus systématiquement à trouver des recettes nouvelles, notamment en terme de subventions. Je dis, attention! Quant aux recherches de subventions, nous avons déjà soulevé à d'autres occasions l'écueil de ce type d'opérations. Car aujourd'hui, tout est fait pour ne fléchir les subventions que sur projet. Or, le danger est de ne plus avoir recours aux subventions pour faire fonctionner notre politique municipale, mais plutôt d'adapter nos actions de service public au cadre contraint, non maîtrisé, non décidé, des appels à projets. Ainsi demain, qui dictera sa politique? Voici où nous en sommes. Le Territoire et la Métropole grignotent le pouvoir des villes au côté des habitants, les appels à projets grignotent notre pouvoir de décision sur les contours à donner à nos orientations politiques. Jusqu'où laisserons-nous la libre administration constitutionnelle des collectivités locales se vider de son sens? Nous voterons bien sûr le compte administratif et le compte de gestion. Mais vous le voyez, le temps n'est pas venu de dormir sur nos deux oreilles. Oh, non. Mais plus que jamais, nous avons à nous battre pour le libre arbitre de la commune, pour ses moyens, pour permettre la mise en œuvre de notre politique municipale, quelles que soient les mesures d'austérité, regroupements et autres pactes qu'on ne cesse de nous imposer. Il y a sûrement des choses à inventer ensemble pour échapper au moins un peu à ces étaux. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci Jeanne Zerner. La parole est à Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le groupe CCI approuve les comptes qui nous sont présentés ce soir, comptes qui, de notre point de vue, sont globalement conformes aux orientations prises par la majorité municipale et qui font apparaître une gestion plutôt saine des finances de notre commune. Une gestion qui semble même parvenir à faire face aux baisses de dotations de l'État, tout en maintenant un haut niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement, supérieur à celui des communes de la même strate. Nous parvenons même à dégager d'importants excédents. Cette situation ne peut néanmoins complètement nous satisfaire et nous interroge sérieusement quant au mode de gestion de notre budget.*

En effet, comment la ville peut-elle dégager de tels excédents dans un contexte financier si difficile et quand on connaît le besoin en service public? Si lors du vote du budget primitif, nous avons effectivement voté un budget demandant à l'administration communale un certain niveau d'efforts et d'économies, il apparaît que les efforts réalisés ont été bien plus importants que prévus, avec notamment une plus grande maîtrise des dépenses de personnel, ce qui pour nous est davantage une source d'inquiétude qu'un élément de réjouissance.

Il nous semble en effet nécessaire sur ce point de veiller à ce que les efforts demandés à nos services restent supportables et en adéquation avec les choix que nous avons effectués lors du vote du budget primitif. Restons vigilants à ce que ces appels répétés à l'optimisation n'aboutissent pas à affaiblir nos services publics.

Dans le même temps, alors que les dépenses réalisées sont moindres que celles prévues, les recettes sont plus conséquentes que celles attendues. Cette année encore, les bonnes surprises se sont multipliées. Fonds de péréquation, produits fiscaux supplémentaires, droits de mutation non prévus, bref, autant de recettes non anticipées qui auraient pu, si elles l'avaient été, alimenter notre budget 2015. Bien évidemment, ces anticipations ne sont pas toujours possibles. N'oublions pas que nos besoins en services publics vont croissant dans une ville en plein développement et que donc la pression sur les dépenses, notamment les dépenses de personnel, ne pourra se faire sans conséquence sur le fonctionnement de certains services. Il nous faudra sans doute être plus attentifs à cette question lors du vote de nos futurs budgets.

Concernant les opérations financières du volet investissement, nous observons le même phénomène : dépenses moindres et recettes plus importantes. Il nous semble évident qu'une plus grande réalisation des dépenses annuelles d'équipement n'est pas facilitée par la date tardive à laquelle nous votons notre budget communal. N'aurions-nous pas intérêt à avancer la date de vote du budget afin que nos services puissent atteindre les objectifs annuels que nous nous fixons ? Concernant l'idée d'employer une grande partie de l'excédent dégagé sur ce budget pour réduire notre endettement, il nous semble tout d'abord important d'avouer qu'il nous est difficile de comprendre quelle appréciation est faite par notre ville de l'état de la dette communale. Tantôt notre endettement est présenté comme soutenable, sain, sans risque, nous laissant une marge de solvabilité satisfaisante ; tantôt il apparaît comme nécessaire de le réduire au plus vite, de le rendre plus supportable et moins risqué pour nos finances. Il nous semble que si la santé financière de notre commune nous le permet et sans déroger aux règles éthiques d'une gestion saine des finances communales, le recours à l'emprunt de façon maîtrisée est un moyen essentiel pour faire face à cette période de restriction budgétaire, d'une part, et profiter de taux d'emprunt très bas, d'autre part. Je m'arrêterai sur cette dernière remarque et je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à Saïd Hefad. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Vous nous présentez ce soir l'exécution de votre budget 2015 contre lequel nous avons voté en avril 2015, à la fois du point de vue des orientations qui étaient proposées, des choix prioritaires qui étaient faits, mais également de la communication qui l'accompagnait qui avait vocation à tromper les Ivryens sur la manière dont les recettes de la ville et les dépenses de la ville étaient conçues. Aujourd'hui, il s'agit de voter donc cette exécution, la manière dont l'administration l'a appliqué, le compte de gestion proposé par le receveur. Nous avons décidé de nous abstenir sur ce compte administratif puisqu'il est le reflet de ce que vous aviez adopté. Simplement, je voudrais profiter de ce vote pour rappeler deux éléments de demande que le groupe Socialiste a déjà portés préalablement. La première concerne le délai d'envoi de ces documents. Il n'est pas raisonnable d'étudier en profondeur un document de cette ampleur, le compte administratif 2015, en le recevant le vendredi pour le jeudi. Donc, ce n'est pas une bonne manière de permettre le travail des élus de l'opposition. Et le second point concerne la date de vote de ce compte administratif.*

Nous réitérons le fait que nous préférierions le voter en même temps que le budget primitif 2016, ce qui permettrait de confronter les propositions, les choix, les orientations que vous proposez à l'exécution du budget précédent et donc de tenir compte des particularités, des contraintes, des difficultés, des évolutions qui ont été rencontrées pendant la gestion municipale au cours de l'année précédente pour justifier les choix qui sont faits pour l'année suivante. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Je n'ai plus d'inscrits ? Ah pardon ! M. Bouillaud, j'allais vous oublier, et puis Josée Rodrigo. M. Bouillaud, pardon, je manque à tous mes devoirs. Je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, je vous en prie. L'analyse du compte administratif, dont je souligne une nouvelle fois le dossier exhaustif qui nous a été remis ce soir, permet de comparer les prévisions budgétaires votées il y a un an et demi avec les réalisations. Et nos inquiétudes se renforcent tous les ans un peu plus.*

Les dépenses d'équipement sont en baisse de près de 30 % sur un an, quand on parle du ratio par habitant, puisqu'il passe de 395 € en 2014 à 289 € par habitant, bien loin des 491 € par habitant en moyenne, la moyenne de la strate. C'est un ratio important puisque c'est quand même le ratio qui permet de montrer les dépenses d'équipement et l'inscription de la ville d'Ivry dans l'avenir. Sur le ratio des dépenses de personnel, là-dessus, il y avait deux engagements. Il y avait notamment l'engagement dans le budget primitif qui fixait à 0 % l'évolution des dépenses de personnel. Quand je compare aussi 2014 à 2015, le budget a augmenté de 1 million d'euros. Les dépenses ont augmenté de 1 million d'euros. Là aussi, un des endroits où j'avais déjà alerté l'an dernier, c'est ce ratio qui ramène les dépenses de personnel aux dépenses de fonctionnement, qui est aujourd'hui à 63 %, qui est lui aussi en augmentation. C'est un taux qui indique la difficulté de la collectivité à se réformer et qui est bien supérieur aux 56 % de moyenne. Mais c'est surtout les dépenses de personnel, on est tous conscients que c'est un poste compliqué à faire évoluer, mais qui année après année se renforce et montre que les années à venir vont être encore plus compliquées. L'encours de dette et les dépenses de fonctionnement ramenés aux recettes réelles de fonctionnement augmentent, elles aussi. Le ratio augmente, ce qui montre aussi la baisse des marges de manœuvre, année après année, qui oblige aussi la collectivité à augmenter les impôts. Il n'y a d'ailleurs que ce poste, celui des impôts, qui augmente vraiment entre 2014 et 2015, nous rendant un peu plus dépendants du contribuable ivryen. Tout cela étant, le résultat de clôture qui est en diminution par rapport à 2014, qui passe de 6,9 millions à 6,7 millions, ce qui témoigne aussi ici une baisse des marges de manœuvre. Et puis également, il y avait un dernier poste sur lequel je voulais insister, c'est l'emprunt. L'emprunt concernant la différence tout simplement entre le montant emprunté et le montant remboursé, puisque le montant emprunté, les titres émis, ont été de 11 millions d'euros contre 9 millions remboursés. Il y a un delta de 2 millions là-dessus. Et surtout le poste où je suis inquiet également, c'est les 5 millions qui sont inscrits en reste à réaliser qui donc déjà grève le budget 2016.

Donc, c'est une série d'indicateurs, mais qui témoignent année après année la baisse des marges de manœuvre et qui témoignent aussi des difficultés à venir. Donc, je renouvelle mes alertes une année de plus et puis j'espère que ça ira mieux l'an prochain. Merci à vous. »

M. BOUYSSOU. - *« Je vais me permettre un petit commentaire. Vous savez, à en croire les médias, ça va déjà mieux, M. Bouillaud. Il ne faut pas vous désespérer. Josée Rodrigo. »*

Mme RODRIGO. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Merci Mehdy Belabbas pour ta présentation claire et synthétique du compte administratif 2015. Il est vrai que la discussion autour du CA 2015 recouvre, par sa nature, bien moins d'enjeux politiques que le vote du budget proprement dit. En effet, le CA traduit l'exécution de l'ensemble du budget, budget principal et budgets annexes, voté l'an passé et retrace l'ensemble des dépenses ainsi que des recettes de l'année 2015. Ceci étant posé, nous pouvons cependant relever quelques éléments saillants qui traduisent des engagements politiques forts de notre majorité.

Ainsi, nous relevons que le taux de réalisation des dépenses en matière de fonctionnement représente une baisse par rapport au montant qui a été voté lors du BP 2015. En effet, dans un contexte de baisse des dotations de l'État qui s'inscrit désormais dans le temps long, nos services ont fait face en travaillant sur l'optimisation de leur organisation, tout en procédant à diverses économies dans le même temps. De plus, nous saluons l'apport de recettes supplémentaires pour notre ville par rapport aux estimations inscrites BP 2015, même si celles-ci relèvent davantage de bonnes surprises venues de l'extérieur. Nous pensons au fonds de concours de la CASA à hauteur de 850 000 € environ pour les équipements sportifs, ainsi qu'à la revalorisation des bases locatives décidée par l'État à hauteur de 0,9 %. L'investissement à Ivry reste également une des grandes forces de la politique que nous menons. Dans cette perspective, le taux de réalisation, en hausse depuis deux ans (77,64 % en 2014, 70,54 % en 2013), traduit notre volonté politique d'encourager le développement de notre Ville par la mise en place d'équipements nouveaux et adaptés aux attentes des habitants et des habitantes.

En outre, les élus écologistes prennent acte des forages géothermiques inscrits dans le budget annexe au chauffage urbain. Ces derniers ont débuté fin 2015, après que le Conseil Municipal du 18 juin ait validé les enquêtes publiques. Grâce à cette nouvelle infrastructure, ce sont près de 12 500 familles ivryennes qui seront chauffées par un procédé éco-vertueux, tout en voyant leur facture énergétique baisser de 20 à 25 % par rapport au gaz. Cette réalisation représente une étape significative dans la transition environnementale d'Ivry, même si elle ne saurait résumer à elle seule notre ambition en la matière.

Enfin, nous soutenons avec vigueur l'idée d'employer la très grande partie de l'excédent dégagé, soit 4 739 827 €, dans le cadre du CA 2015, afin de baisser notre prévision d'emprunt. Ce dernier doit soutenir notre effort d'investissement pour l'année 2016. Cependant, il nous semble de la plus haute importance de maintenir la solvabilité d'Ivry et de garantir la qualité de sa signature auprès des établissements prêteurs, dans un contexte économique peu sûr, susceptible de changements brusques. Ainsi, la présidente de la banque centrale américaine, Janet Yellen, a affirmé le 27 mai dernier qu'une hausse des taux d'intérêt sera appliquée probablement dans les prochains mois, si l'économie le permet. Il est évident que cette décision aurait des conséquences potentiellement importantes quant à la politique menée par la Banque centrale européenne et de manière mécanique, sur l'offre des établissements prêteurs. Certes, cela reste encore au conditionnel, mais cette déclaration représente néanmoins un avertissement quant à un recours trop important au crédit et à l'endettement.

Ces observations effectuées, nous voterons naturellement en faveur de la validation du CA 2015 de notre ville. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Comme je n'ai plus d'inscrits, je vais rendre la parole au rapporteur pour qu'il vous donne quelques réponses. »*

M. BELABBAS. - *« Quelques éléments comme ça, qui me viennent à l'esprit par rapport à certaines interventions. Vous n'êtes pas sans savoir quand même, chers collègues, que l'année 2015 et l'année 2014 ont été des années extrêmement complexes pour l'exécution du budget avec une diminution des recettes liée à la baisse de la dotation globale de fonctionnement extrêmement importante. Nous avons dû ajuster un certain nombre de décisions, mettre en œuvre une nouvelle dynamique budgétaire et forcément l'efficacité des mesures que nous avons mises en œuvre n'a pas produit des effets immédiatement sur le BP 2015 - je pense notamment à la maîtrise de nos dépenses salariales -, mais va continuer dans les années prochaines, 2016 - 2017, à produire des effets. On est sur une attaque qui était extrêmement violente, sur des mesures qui étaient sans précédent vis-à-vis des collectivités locales et forcément, la façon dont nous avons ordonné nos dépenses s'en est retrouvée très fortement impactée.*

J'aimerais tout de même abonder dans votre sens en ce qui concerne un certain nombre d'inquiétudes et d'alertes qui sont celles relatives à l'emprunt. Notre ville est une ville en plein développement. C'est quelque chose qu'on a l'habitude de dire. Qui dit « développement » dit des besoins de financement qui sont extrêmement importants. Et bien évidemment, nous devons être extrêmement attentifs aux emprunts et à l'endettement de la commune. C'est pour ça aussi qu'on vous propose de réaffecter une partie du résultat au désendettement de la commune. C'est pour pouvoir être en capacité demain de contracter des emprunts aux taux les plus raisonnables pour notre commune. Et en ce moment, on profite de taux qui sont extrêmement bas. Le niveau d'endettement est encore supportable, même si la situation est à surveiller. Mais ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous sommes sur des années de très fort investissement avec des montants qui avoisinent souvent les 28 - 30 millions d'euros. On a programmé au BP 2016 près de 30 millions d'euros d'investissements. Donc, on est aussi là sur un temps, un temps court, qui va être de trois, quatre, cinq années, où nous allons réaliser un certain nombre d'investissements et forcément, ça va se traduire dans les comptes administratifs des années concernées par un accroissement de l'endettement. Mais ce n'est qu'une période. C'est un calcul que nous faisons en responsabilité pour encourager le développement de la commune et ce n'est pas une dynamique qui est vouée à perdurer sur le long terme. C'est un instant T, avec un certain nombre d'investissements extrêmement importants à réaliser. École Rosalind Franklin, je pourrais citer le schéma directeur de la petite enfance porté par Atef Rhouma, un certain nombre d'équipements qui vont sortir de terre, le soutien à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et le soutien à l'office HLM. Tout ça, ce sont des investissements extrêmement importants que nous devons réaliser dans cette période, mais qui nous permettent de préparer l'avenir de façon assez sereine. Et j'espère bien évidemment que dans le courant du prochain mandat, ceux qui auront pris la suite en tous les cas de ces responsabilités-là auront un peu moins d'investissements à réaliser. Je sais que ce n'est pas sûr, Monsieur le Maire. Mais en responsabilités, nous aurons en tous les cas, nous, pris les nôtres et fait les choix stratégiques qu'il fallait faire.

J'ai parlé des dépenses de personnel, extrêmement difficile lorsque nous avons annoncé cette ambition. Ce n'est pas une ambition de maîtriser les dépenses de personnel à 0 % parce qu'on sait derrière, et Saïd Hefad l'a bien rappelé, les difficultés que ça peut entraîner sur les conditions de travail des agents, sur la qualité du service public.

Mais à Ivry historiquement, et je l'ai toujours dit et assumé, on a une masse salariale, des dépenses de personnel qui sont plus importantes que dans d'autres communes. C'est lié à l'histoire de notre commune, à la qualité du service public qu'on rend dans notre ville. Je le dis souvent et je l'ai dit dans mes présentations précédentes, combien de villes ont un Centre Municipal de Santé (CMS), combien de villes ont encore un Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), des foyers pour les retraités, combien de villes développent une politique dans les quartiers à hauteur de ce qu'on essaye de produire. Assez peu, en fait. Ça, c'est aussi des choix politiques forts. Et donc, notre masse salariale est le reflet de ces engagements politiques. Quand on veut agir sur cette masse salariale, forcément ça prend du temps et le travail qui est réalisé par notre collègue Daniel Mayet - j'en profite pour faire plein de petites dédicaces à mes collègues ce soir - il est extrêmement important, mais c'est pareil, il va produire des effets qu'à moyen terme. Il y a un certain nombre d'éléments qu'on ne maîtrise pas sur les dépenses de personnel. La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,2 % divisé en deux fois, ce n'est pas la commune qui le décide. C'est des décisions de l'État et on a dû intégrer sur la dernière période tout un tas de revalorisations comme ça, de décisions gouvernementales qui, moi, ne me pose pas de problème et que je salue d'ailleurs, mais qui se traduisent in fine par des difficultés à tenir cette ambition qu'on avait de 0 % d'augmentation de la masse salariale.

J'espère avoir répondu succinctement à vos questions et puis je me tiens toujours à votre disposition dans le cadre de la commission moyens pour discuter de ces questions-là. Et je salue d'ailleurs la présence toujours assidue de l'opposition à cette commission. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Tu as été vraiment rassembleur. Tu vas peut-être faire l'unanimité. Moi, juste deux toutes petites remarques sur le sujet. Je crois qu'il ne faut pas se tromper, parce que j'ai entendu plusieurs fois dans les débats publics cette idée pas de la falsification, mais des comptes non sincères. Je ne comprends pas bien à quoi on se réfère quand on dit ça. Je crois comprendre qu'il s'agit d'avoir décidé à un moment donné d'accroître les taux de fiscalité de 2,5 % alors que nous avons réalisé un autofinancement, alors pas sur 2015, mais sur 2016, puisqu'effectivement, regarder l'exécution des comptes 2015 s'inscrit dans le prolongement du vote du budget qui a eu lieu il y a quelques semaines. On est sur ces deux champs-là, toujours de manière simultanée. D'ailleurs, notre administration communale travaille en simultané sur un budget passé, un budget en cours d'exécution et un budget à construire. On est toujours en réalité sur trois temps budgétaires quand on travaille ces questions. Le fait qu'on est dû cette année augmenter les impôts de 2,5 % et que dans le même temps, nous ayons réalisé un autofinancement qui, je crois, Mehdy Belabbas, sous ton contrôle, est aux alentours dans le budget 2016 de 5,8 millions et il était autour de 4 millions, de mémoire, dans le budget 2015 dont on vote le compte administratif ce soir. On a effectivement un autofinancement en augmentation sur 2016, dans les prévisions. On verra si on atteint cet objectif. C'est justement pour éviter d'avoir un recours trop audacieux à l'endettement qui mettrait notre encours de dette en situation délicate. Donc, il faut savoir ce qu'on nous reproche. Soit on nous reproche de viser un autofinancement sérieux et raisonnable qui garantit la durabilité de nos capacités d'emprunt pour faire face aux investissements nécessaires que Mehdy Belabbas vient de rappeler, soit on nous reproche ça, mais on ne peut pas nous reprocher tout et son contraire sur un même truc. Je pense qu'on peut être en désaccord total sur les choix politiques qui sont les nôtres, mais en tout cas, il faut cibler ce qu'on nous reproche réellement. Je le dis pour M. Bouillaud notamment. Il faut savoir où on situe les trucs. Mehdy Belabbas me glisse un petit mot et me dit qu'il a oublié un truc. Dans ton bureau ou dans ton intervention ? »*

M. BELABBAS. - *« Dans mon intervention. »*

M. BOUYSSOU. - *« Vas-y. »*

M. BELABBAS. - *« Désolé, Monsieur le Maire. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je t'en prie. Ce n'est pas la coutume, mais ce soir, je suis très... vas-y. »*

M. BELABBAS. - *« Non, c'était pour répondre aussi à une interrogation à la demande de notre collègue, Sandrine Bernard, sur la mise à disposition des documents un peu plus tôt. Je pense qu'on le reconnaîtra tous, on a des documents qui sont d'une grande qualité, qui nécessitent beaucoup de travail, qu'on tâchera bien évidemment de faire en sorte que vous les ayez à disposition un peu plus tôt. Généralement, on les étudie aussi en commission moyens et vous ne les avez pas complètement. Mais en tous les cas, on essayera de faire en sorte.*

Sur la question aussi du vote du budget en même temps que la validation du compte, on a fait l'expérience l'année dernière et il me semble qu'en commission moyens, on était assez d'accord pour dire que ce n'était pas concluant, que ça donnait finalement une masse de documents extrêmement importante à étudier et qu'il valait mieux avoir deux temps de travail spécifiques au sein de cette assemblée communale pour pouvoir se prononcer d'abord sur le vote du budget, puis ensuite sur le compte administratif. Je pense qu'en tous les cas, ces deux moments importants de la vie municipale méritent des temps spécifiques plutôt que de les confondre, ce qui ajoute de la confusion à des sujets assez complexes. Et pour ma part, je n'y suis pas favorable. »

M. BOUYSSOU. - *« Complètement. En ce qui concerne le transfert plus tôt des documents, moi je suis aussi tout à fait favorable à ce qu'on essaye de le faire, mais il faut quand même savoir que le compte administratif qui vous est remis ce soir a été terminé par les services - je parle sous le contrôle de l'administration - de manière fort récente parce que ça représente un travail, et comme tu l'as dit Mehdy Belabbas, tout à fait considérable. Et de ce point de vue là, il faut toujours évaluer nos efforts. Je ne suis pas bien sûr que dans les autres collectivités, le compte administratif soit produit beaucoup plus tôt que dans les délais légaux impartis par les conseils municipaux. Mais si c'est le cas dans quelques villes, j'aimerais bien le savoir pour qu'on puisse effectivement être stimulés dans nos envies d'amélioration. Donc, je crois que je peux faire voter le point A, avant de sortir de la salle. Alors, il s'agit puisque ce n'est pas moi là qui l'ai exécuté, c'est le compte de gestion du receveur. Donc, on va faire tous les votes un par un.*

Concernant le budget principal, qui est pour ? C'est une délibération pour tous les points, mais c'est très bien. Excusez-moi, je reprends. Désolé, je vous ai fait voter pour rien. On fait tous les points du point A : budget principal, budget annexe d'assainissement, chauffage urbain, la restauration municipale, l'aide à domicile, le centre médico psycho-pédagogique, le service de soins infirmiers à domicile, le cinéma Le Luxy et le service public d'élimination des déchets. Donc, on fait tous ces points en un seul vote puisque c'est une seule délibération. Alors, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

LE CONSEIL,

A/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2015 relatifs au :

- Budget principal
- Budget annexe d'assainissement
- Budget annexe du chauffage urbain
- Budget annexe de la restauration municipale
- Budget annexe de l'aide à domicile
- Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- Budget annexe du service public d'élimination des déchets

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B) FINANCES

Comptes administratifs 2015

- 1/ Budget principal
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe de l'aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. BOUYSSOU.- *« Et par contre, je crois, Romain Marchand, que tu vas devoir faire voter les points un par un. Tu as moins de chance que moi, donc je te confie la présidence et je vais faire un tour. »*

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

LE CONSEIL,

ARRETE les comptes administratifs 2015, concernant :

B1/ le budget principal

(32 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B2/ le budget annexe d'assainissement

(32 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B3/ le budget annexe du chauffage urbain

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B4/ le budget annexe de la restauration municipale

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B5/ le budget annexe de l'aide à domicile

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B6/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B7/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B8/ le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B9/ le budget annexe du service public d'élimination des déchets

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

M. BOUYSSOU reprend la Présidence de la séance.

C) URBANISME**Dénomination de la place Pierre Gosnat**

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Alors, je crois que c'est moi qui suis maintenant rapporteur. Donc, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pierre Gosnat nous quittait le 25 janvier 2015. Notre ville, la municipalité et la population ont eu l'occasion à plusieurs reprises de rendre hommage à Pierre Gosnat et tout dernièrement ce fut le cas au théâtre Antoine Vitez. Nous avons rendu hommage à Pierre Gosnat, le militant communiste, l'élu communiste, le conseiller régional d'Île-de-France, le député du Val-de-Marne. Pierre Gosnat, bien sûr, maire d'Ivry-sur-Seine. Pierre Gosnat qui aura impulsé, tout au long de ses mandats de maire, une vision pour Ivry à la fois transformatrice pour l'avenir et le bien-vivre des Ivryennes et des Ivryens. Dans le prolongement de ces hommages, il m'a paru nécessaire que nous puissions donner son nom à un lieu emblématique, au regard de son engagement en faveur de notre ville.*

Un engagement qui portait sur tous les domaines de la vie et face à toutes les difficultés : le logement bien sûr et plus précisément le droit au logement et l'avenir de notre OPH, la santé avec le combat mené autour de la maternité Jean Rostand ou encore le pôle de recherche sur le vieillissement de Charles Foix, la transformation de la ville, le projet Confluences bien sûr et aussi bien des projets dans tous les quartiers de la ville, mais aussi la garantie des droits des habitants à vivre dans leur ville, qu'ils y vivent depuis des dizaines d'années ou qu'ils y soient accueillis récemment, qu'ils soient en situation de précarité ou qu'ils soient résidents étrangers. Son engagement se déclinait effectivement dans tous les domaines de la vie et dans tout ce qui touchait à la vie de notre commune.

Puisque notre ville va s'enrichir d'ici la fin de l'année d'un nouveau lieu de création et d'art que constitue le Centre Dramatique National du Val-de-Marne, théâtre des quartiers d'Ivry. Puisque Pierre Gosnat aura été l'artisan décisif de sa réalisation, qu'il aura su convaincre et aussi vaincre bien des interrogations pour que bientôt les planches de la Manufacture des Œillets résonnent du jeu des acteurs, la proposition qui est faite ce soir est de donner le nom de Pierre Gosnat à la partie de la place Émile Guénet, située face à la Manufacture des Œillets, là où s'épanouit un chêne centenaire.

Ce choix permettra que la Manufacture des Œillets et l'ensemble de ses occupants, dont le Centre Dramatique National, soient adressés 1 place Pierre Gosnat. C'est, je pense, une excellente façon de perpétuer sa mémoire, celle aussi de l'homme de culture, cette culture que l'on offre, que l'on partage et qui nous nourrit. Celle qui a fait de lui un homme toujours proche et attentionné aux artistes à la vie culturelle, à son épanouissement vers tous les publics.

Je vous propose donc de décider de la dénomination « Place Pierre Gosnat » qui sera inaugurée en même temps que le nouveau Centre Dramatique National du Val-de-Marne en décembre prochain. Et je vous remercie de votre attention. Y a-t-il des interventions sur ce point. Évelyne Lesens. »

Mme LESENS. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. La dénomination d'une place Pierre Gosnat au sein de notre ville entend rendre hommage à notre précédent maire, dont la vie s'est éteinte dans la nuit du 24 au 25 janvier 2015, des suites d'une longue maladie. Cet acte fort témoigne de notre attachement à un homme particulièrement aimé par les Ivryennes et les Ivryens, qui lui reconnaissaient un engagement sans faille.*

Pierre Gosnat fut maire d'Ivry de 1998 à 2015. Il avait été auparavant conseiller municipal (1983), maire adjoint en 1985 et conseiller régional d'Ile-de-France de 1986 à 2004. Visionnaire, il se révéla être un grand maire d'Ile-de-France, qui a su embellir et moderniser Ivry-sur-Seine, en menant à bien la nécessaire mutation de cette dernière face aux grands défis du XXI^e siècle. En ce sens, il fut un véritable maire bâtisseur. Durant les 17 années passées à la tête de la municipalité, il n'a eu de cesse de mettre en œuvre toutes les politiques et les actions pour répondre aux attentes ainsi qu'aux besoins des Ivryennes et des Ivryens. Mais au-delà d'avoir été un Maire remarquable, il fut aussi un serviteur de la Nation, ainsi qu'un grand défenseur de la République. En effet, il occupa, avec finesse et panache, la fonction de député de la 10^e circonscription du Val-de-Marne de 2007 à 2012, faisant une nouvelle fois la preuve de son dévouement à la chose publique. Qu'il s'agisse de son mandat municipal ou national, Pierre Gosnat ne faisait pas de différence.

Cet infatigable militant épris de justice sociale est resté fidèle à son engagement, qu'il faisait vivre en le mettant au service du plus grand nombre. Tout au long de sa vie politique, Pierre Gosnat a toujours su rester fidèle à lui-même ainsi qu'à ses choix. Dès lors, il ne fait aucun doute que sa formidable intégrité et son indéniable pugnacité lui ont permis de gagner le respect et la crédibilité aux yeux de toutes et de tous, y compris de ses adversaires.

Son nom rejoint désormais l'histoire d'Ivry, une histoire marquée par les luttes et les politiques menées au nom d'un idéal de progrès. Dans cette perspective, un espace public à son nom rappellera, aujourd'hui ainsi que demain, le Maire et l'homme qu'il fut. Par conséquent, pour l'ensemble des raisons évoquées, les élus écologistes se prononcent en faveur de la dénomination de la place Pierre Gosnat. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Évelyne Lesens. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, donc Pierre Gosnat était un homme de conviction. Il a été le maire de notre ville pendant près de 20 ans, pas tout à fait. Donc, il est normal de lui attribuer la dénomination d'un équipement ou d'un espace public. Par ailleurs, il était un homme de culture et le projet de Centre Dramatique National sur ce site de la Manufacture des Œillets, il y a été particulièrement attaché. On peut considérer que c'est son œuvre.*

Donc, cette proposition est tout à fait légitime et juste. C'est un bel hommage et donc nous souhaitons nous associer par notre voix à cette proposition. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Sandrine Bernard. Mme Annie-Paule Appolaire. »*

Mme APPOLAIRE. - *« Oui, je vais juste dire que quelques mots. Notre groupe est favorable à la dénomination d'un emplacement au nom de Pierre Gosnat qui a marqué Ivry par sa forte présence. Bien que n'étant pas du même parti, nous pensions que la municipalité aurait pu faire un autre choix, car Pierre Gosnat aurait mérité une place plus centrale. Son engagement dans la modification de la ville ne s'est pas limité au Centre National Dramatique et, comme vous l'avez mentionné, il a également œuvré pour Ivry Confluences et la réhabilitation du quartier du Plateau et l'arrivée du ministère des Finances. La place de la République aurait pu devenir la place Pierre Gosnat qui faisait suite à l'avenue Georges Gosnat. Par la suite, le nom de Pierre Gosnat aurait pu être associé aux noms des stations de métro et des bus qui deviendraient Mairie d'Ivry Pierre Gosnat. Mais nous voterons pour puisque nous considérons que c'est un hommage à Pierre Gosnat. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mme Appolaire. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pierre Gosnat nous a quittés il y a à peu près plus d'un an. Et s'il est généralement d'usage d'attendre quelques années avant d'attribuer à une rue le nom d'un homme disparu, il nous paraît évident qu'il n'y a pas lieu d'attendre plus longtemps pour honorer de la sorte la mémoire de Pierre Gosnat, la mémoire d'un homme qui a consacré sa vie à notre ville, la mémoire d'un homme qui a contribué par son action et ses combats à en faire une ville chaleureuse, solidaire, rebelle, une ville pour tous, accueillante, où chaque citoyen peut se sentir pleinement Ivryen et fier de l'être, la mémoire d'un homme qui a porté ses convictions politiques et ses valeurs tout au long de sa vie et jusqu'au bout, au service des habitants de son territoire.*

Pierre Gosnat nous a quittés le 25 janvier 2015 en nous léguant l'héritage qu'il avait lui-même reçu de ses prédécesseurs, héritage qui doit rester au cœur de nos actions et de notre identité ivryenne. Je parle de l'esprit de combat et de résistance, résistance et combat contre les inégalités, contre les injustices, contre le fascisme. Avant Pierre Gosnat, cet esprit a été celui de Venise son grand-père, de Georges son père, mais c'était aussi celui d'André son frère, professeur d'Histoire, dont la disparition récente a grandement affecté ceux d'entre nous qui avaient notamment eu la chance de l'avoir comme professeur au Lycée Jean Macé de Vitry-sur-Seine. C'est cet esprit Gosnat qui nous semble essentiel de préserver, de diffuser et de transmettre aux générations actuelles et futures. Car parmi les combats que Pierre Gosnat a menés toute sa vie durant, beaucoup restent malheureusement encore d'actualité et à poursuivre :

- Qu'il s'agisse de son engagement contre les guerres et pour la diffusion d'une culture de la paix, dont il est essentiel de s'inspirer, alors que notre pays bombarde encore aujourd'hui en Syrie et en Irak sans que cela n'offusque grand monde et sans qu'un mouvement anti-guerre ne parvienne à émerger ;*
- Qu'il s'agisse de son soutien à tous les peuples opprimés, en lutte pour leur droit, leur dignité, pour la justice et le droit à l'autodétermination. Et je pense en particulier à son soutien constant au peuple sahraoui et au peuple palestinien qui ont aujourd'hui plus que jamais besoin de notre soutien ;*
- Qu'il s'agisse de son action en direction des plus démunis, des plus faibles, de son refus de la misère qui malheureusement ne cesse de se développer sur notre commune et qui nécessairement doit être une priorité au quotidien ;*
- Qu'il s'agisse des luttes sociales auxquelles il a participé depuis son plus jeune âge, pour la conquête de nouveaux droits et la préservation de nos acquis sociaux.*

Il ne fait aucun doute que, comme le fait aujourd'hui Philippe Bouyssou, Pierre Gosnat aurait apporté toute sa solidarité à celles et ceux qui se battent sans relâche pour le retrait de la loi « travail ». Nous pourrions évoquer bien d'autres combats, comme celui pour le logement social, par exemple, qui continue d'animer la vie de notre ville. Dès lors, pourquoi attendre davantage pour honorer sa mémoire et lui manifester notre gratitude pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire de notre commune, notre reconnaissance envers son dévouement à ses citoyens et à sa ville tout au long de sa vie militante et dans le cadre de ses fonctions d'élu, de maire et de député ?

Nous souscrivons d'autant plus à cette proposition de dénomination d'une place Pierre Gosnat que le choix du lieu retenu résonne comme une évidence. En effet, c'est là sur cette place que le Centre Dramatique National (CDN) ouvrira prochainement ses portes, dans l'enceinte de la Manufacture des Œillets. Ce projet était l'un des derniers grands projets de Pierre Gosnat, un projet qui lui tenait particulièrement à cœur. Cette place sera donc le point de convergence vers un établissement qui sera un haut lieu de la culture artistique d'Ivry, de la région d'Île-de-France. Quelle meilleure reconnaissance que d'associer son nom à la culture lorsque l'on se souvient de son attachement au développement culturel et au rayonnement culturel de notre ville, lorsque l'on se souvient à quel point Pierre Gosnat était un grand défenseur de la culture qu'il aimait vivante, accessible à tous, partagée, solidaire et émancipatrice, lorsque l'on se souvient qu'il a toujours soutenu les associations œuvrant au développement de la pratique théâtrale dans nos quartiers et au sein des milieux populaires.

À ce titre, il est essentiel que le CDN réponde à l'ambition qui reste la nôtre : celle de faire de nos espaces culturels des lieux ouverts et accessibles à tous les Ivryens, des lieux qui ne soient pas seulement réservés à une élite ou à une pseudo-élite culturelle. Alors qu'à la rentrée 2016, nous inaugurerons cet immense espace culturel de dimension nationale, il sera de notre devoir d'œuvrer pour décloisonner encore plus le monde de la culture sur notre commune et d'ouvrir davantage le théâtre à d'autres troupes que celles issues de la culture classique et légitime, de laisser la place à d'autres formes d'expression artistique, de favoriser toujours plus le développement d'une création artistique populaire à Ivry. Le nom de Pierre Gosnat sera là pour nous rappeler cette exigence. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma. Olivier Beaubillard. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Après Philippe Bouyssou et sur sa proposition, c'est avec grand plaisir que le groupe Front de Gauche approuve la nomination de cette place Pierre Gosnat. Inscrire le nom de Pierre Gosnat à Ivry en lien avec le théâtre, avec la Manufacture des Œillets tombe juste, pour nous, s'impose. Nous savons l'engagement de Pierre Gosnat ces dernières années aux côtés d'Élisabeth Chailloux, d'Adel Hakim et de leur compagnie de théâtre, Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI), pour l'aboutissement de ce projet conduisant au CDN, la réhabilitation pour la création d'un joyau du patrimoine architectural du monde ouvrier. Depuis un peu plus d'une année, les travaux suivent leur cours. Globalement, tout va bien.*

L'équipement sera livré au TQI, à l'équipe artistique, pendant l'été et deviendra de fait le Centre Dramatique National du Val-de-Marne dans ce courant d'été. La Manufacture des Œillets qui accueille déjà le CREDAC et l'EPSAA, une école publique d'art graphique, deviendra ce pôle de culture et de formation, de création, dès la rentrée prochaine. En décembre, son inauguration sera populaire. Elle contribuera à l'appropriation, au-delà des usagers du théâtre, par les Ivryens, par les Ivryennes, d'un espace au service de l'art et de la création. L'esplanade qui y conduit, après notre vote, se nommera donc Pierre Gosnat. Les premières représentations auront lieu en janvier. Deux pièces sont annoncées en partenariat avec le Théâtre national palestinien : Antigone, une reprise et une création sur un texte d'Adel Hakim, La rose et le jasmin. Nul doute que notre chemin du théâtre sera enrichi d'une pensée tendre. Merci Pierre Gosnat. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à toutes et à tous pour la qualité et la sincérité de vos interventions. Bien évidemment, je transmettrai le procès-verbal de cette assemblée à l'épouse de Pierre Gosnat et à ses enfants. Je tiens à préciser, je ne l'ai pas fait dans mon introduction liminaire, que cette proposition, je l'ai faite en plein accord avec elle et avec eux. Et je voulais remercier Mme Appolaire pour ses remarques, ses suggestions, qui nous vont droit au cœur, vraiment, et qui marquent un rassemblement au-delà des clivages politiques. Simplement, Pierre Gosnat, je ne suis pas sûr qu'il aurait été d'accord avec la décision qu'on prend ce soir. Plusieurs fois en en plaisantant avec lui, on plaisantait, il y a une promenade Venise Gosnat, une avenue Georges Gosnat, un pont Georges Gosnat qui a été longtemps fermé à la circulation pendant sa reconstruction. Il disait « Oh là là, marquer Gosnat là où le pont est fermé, ça va énerver les automobilistes » et très souvent en plaisantant, il m'a dit « Surtout, si un jour je casse ma pipe, ne faites pas ça ».*

Donc, on a pensé les uns et les autres, on a beaucoup réfléchi avant de proposer à sa famille et à l'assemblée communale cette décision et il nous a semblé que cette petite place Émile Guénet qui accueille déjà un arbre centenaire, qui accueille une sculpture monumentale, la fameuse « Pierre couchée » que tous les Ivryens n'apprécient pas à sa juste valeur esthétique et surtout que ce soit l'adresse de ce grand pôle culturel nous semblait être à la fois à la hauteur de ce qu'on lui doit, vous avez été plusieurs à le rappeler, à cause de cette impulsion culturelle et dans le domaine des arts et en même temps, respecter le plus que possible l'humilité qui était la sienne. Donc, c'est ce qui nous a paru le plus approprié. Donc, merci pour vos interventions et merci d'avance pour votre vote. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. »

LE CONSEIL,

C/ DECIDE de dénommer « place Pierre Gosnat » l'espace public départemental aménagé le long de la rue Raspail et ouvert sur le Centre Dramatique National du Val-de-Marne, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU.- *« Alors, je crois qu'on doit passer aux affaires diverses. J'ai un vote formel à vous soumettre. C'est ce que j'ai expliqué en début de séance sur la délibération concernant la CLECT. Je fais voter la délibération. Alors, c'est juste la désignation puisqu'il y a un article unique. À moins qu'il y ait d'autres candidats que Mehdy Belabbas et Jeanne Zerner comme suppléante, ce qui m'étonnerait grandement. Auquel cas, il faut qu'on sorte une urne et qu'on fasse un vote à bulletin secret. Ce n'est pas des menaces. J'évoque juste une possibilité. Donc, puisqu'il n'y a pas d'avis contraire, je mets aux voix. Qui est pour que nous déléguions Mehdy Belabbas et Jeanne Zerner à la CLECT métropolitaine ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

LE CONSEIL,

27/ PREND ACTE de la désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme suit :

Titulaire

Suppléant

M. BELABBAS

Mme ZERNER

M. BOUYSSOU.- *« Donc, je crois qu'à part vos questions sur les autres points à l'ordre du jour, nous avons épuisé l'ordre du jour. Qui a des questions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - « Merci Monsieur le Maire. J'avais une petite remarque sur le point 19, la subvention exceptionnelle aux Caisses de solidarité nationale des salariés mobilisés contre la loi « travail ». Ce point n'encourage pas au travail, bien au contraire. (Rires) Néanmoins, une délibération pour verser même 1 000 € à un fonds destiné à la CGT et à FO démontre une nouvelle fois que vous vous permettez d'agir en fait du prince. En quoi le contribuable ivryen doit contribuer à financer un fonds destiné à des syndicats représentant moins de 5 % des salariés français ? Je ne vous ai bizarrement pas entendu défendre les TPE et les artisans qui n'ont pas pu travailler, car eux voulaient travailler, avec la pénurie à cause du blocage des raffineries et des dépôts de pétrole. J'aurais préféré que le Conseil Municipal soit solidaire avec cette tranche de la population qui voulait travailler plutôt que des grévistes. Le message aurait été bien plus fort. Pour une subvention aussi clivante avec un montant, sommes toutes, symbolique, je propose plutôt que cette contribution soit prise sur vos indemnités plutôt que d'obliger d'associer l'ensemble des Ivryens et d'engager une dépense communale supplémentaire. C'est une forme de détournement des impôts et subventions. Alors bien sûr, notre groupe et une part non négligeable de la population ne souhaitent pas être solidaires avec ces grévistes CGTistes, alors nous voterons contre. Par ailleurs, je tiens aussi à souligner l'article L.2251-3-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que les communes ainsi que leur groupement ne peuvent attribuer de subventions de fonctionnement qu'aux structures locales des organisations syndicales représentatives, ce qui ne me semble pas être le cas ici. Merci à vous. »

M. BOUYSSOU. - « Merci M. Bouillaud. Deux remarques sur votre intervention. Je crois qu'elle va susciter d'autres réactions. C'est bien naturel. Vous savez, mes indemnités, je les reverse déjà au Parti Communiste Français, ce qui est bien pire que la CGT. Donc ça, j'ai déjà donné. Et concernant le CGCT, je compte sur vous pour adresser au Préfet un recours dont il prendra bonne part et les tribunaux nous arbitreront sur ce point, M. Bouillaud. Voilà ! Je ne vais pas entrer sur le fond du débat et du soutien légitime au personnel en lutte. Ce n'est pas le fait du prince. Il n'y a, au plan national, que deux caisses destinées à aider les salariés en lutte et en grève. C'est celle qui est organisée par la CGT Info'Com et celle qui est organisée par Force Ouvrière, s'il en eût existé d'autres plus diverses, mais la CFDT ne soutient pas vraiment, donc elle ne fait pas des caisses de grève et on n'a pas trouvé d'autres caisses. On a cherché partout, on a trouvé que ces deux-là. Donc, on donne aux deux justement pour essayer de ne pas cibler les choses particulièrement.

Mme Pourriot, vous aviez levé la main, mais est-ce que c'est sur ce point précis ? Parce que je crois que Fabienne Oudart souhaitait prendre la parole. Par contre, Sandrine Bernard, c'est sur ce point. D'accord. Donc, Fabienne Oudart puis Sandrine Bernard. »

Mme OUDART. - « Alors, au surlendemain de la manifestation et après qu'on ait entendu dans les médias et puis même là maintenant ce soir divers propos, des assertions qui sont vraiment assez moches, nous sommes assez contents. Enfin moi, je parle maintenant un peu comme ça au nom du groupe Front de Gauche quand on en a un peu discuté. Je pense que ce point 19, on aurait pu le porter beaucoup plus. Le groupe Front de Gauche tient à saluer l'engagement que la ville fait pour les syndicats.

Et en fait, il s'avère que c'est les deux caisses de solidarité, comme l'a expliqué Philippe Bouyssou, mais à Ivry, il y a eu vraiment convergence de tous les syndicats. Donc, ces deux caisses vont aussi aider les syndicats, comme Sud, Éducation, les syndicats qui œuvrent sur la ville, pour tout faire pour que cette loi soit retirée. Enfin, ce projet de loi. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Fabienne Oudart. Sandrine Bernard. »*

M. BERNARD Sandrine. - *« Oui, simplement nous allons également voter contre ce point, donc le groupe Socialiste s'exprimera contre. Il nous paraît tout à fait légitime que vous exprimiez votre soutien aux salariés en lutte, en votre nom personnel ou en tant que groupe politique ou en tant que parti politique, mais nous ne croyons pas qu'il soit du ressort des fonds publics d'indemniser les personnes qui choisissent de se mettre en grève et qui, à ce titre-là, ne sont pas payées pour leurs journées d'absence. D'ailleurs, il nous paraît aussi opportun de demander où en est la ville d'Ivry quant au paiement ou non des journées de grève de son personnel. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Ali Algül. »*

M. ALGÜL. - *« Je ne sais pas si M. Bouillaud travaille dans une entreprise ou non, donc j'aimerais bien savoir comment ça se passe dans son entreprise. Vous dites 5 % de salariés qui sont syndiqués, mais heureusement qu'il y a 5 % de syndiqués dans ce pays. Parce que sinon il n'y aurait pas de droit du travail respecté dans leur entreprise. Il n'y a pas un seul jour qu'on ne doit pas assister les gens pour défendre leurs droits dans l'entreprise, M. Bouillaud. Heureusement qu'on est 5 %, c'est sûr peut-être. Mais sauf que ces 5%, défendent l'ensemble des travailleurs dans le cadre du droit du travail. Donc, je vous inviterai bien à venir un jour voir dans mon entreprise comment s'applique le droit du travail sur le lieu de travail. D'autre part, les fonds collectés par cette caisse mise en place par la CGT ne vont pas qu'aux seuls salariés en grève qui sont syndiqués à la CGT. Ils sont distribués équitablement tout à fait dans une transparence totale à l'ensemble des salariés qui sont en grève. Parce que dans certains sites, les salariés qui sont en grève ne sont pas forcément syndiqués. Il y a des salariés non syndiqués aussi qui sont en grève, malheureusement parce qu'ils perdent des journées entières de leur salaire aujourd'hui. Voilà, c'était juste pour une précision que je voulais faire. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ali Algül. Allez-y, Monsieur, excusez-moi. »*

M. VERLIÈRE. - *« Bonsoir. Je vais faire mon dépucelage verbal au Conseil. (Rires) Je suis désolé. En tant qu'entrepreneur à Ivry, j'aurais voulu savoir si vous avez prévu des subventions exceptionnelles aussi pour les entreprises qui ont perdu en activité dû à ce conflit social. Qu'on soit pour ou contre, ça a touché tout le monde.*

Je paye mes taxes en tant qu'Ivryen, en tant qu'entreprise et je ne suis pas très content de savoir que toutes les taxes que je verse vont abonder un syndicat auquel je n'ai pas du tout adhéré. Voilà! »

M. BOUYSSOU. - *« J'imagine que vous payez bien plus de taxe que les 1500 € dont il est question. Enfin du moins, je l'espère. Sinon j'ai quelques inquiétudes. Mais écoutez, je crois qu'on assiste là à un débat, un vrai débat Droite - Gauche, qui est effectivement une prise de parti totalement assumée de la part de la majorité municipale. Oui, nous soutenons les grévistes qui se battent contre la loi El Khomri.*

Nous les soutenons, nous les soutenons ce soir en proposant à l'assemblée délibérante une aide, modeste, symbolique - vous avez été plusieurs à le dire - qui même si Mehdy Belabbas le rappelait tout à l'heure, rappelait les difficultés du budget communal, mais c'est 1 500 €. C'est bien de ça dont il est question. 1 000 et 1 000, pardon. 2 000 €. Je m'étais trompé. 1 000 €! C'est que 1 000 €? Non, c'est deux fois 1 000 €. J'ai eu peur. Non, quand même. Un peu de décence. 1 000 € seulement pour les deux, non c'est 1 000 et 1 000. C'est donc 2 000 € dont il est question au total. Cette décision est pleinement assumée. Si, comme l'a rappelé M. Bouillaud, elle est contestable devant les tribunaux, je ne doute pas que les uns et les autres, vous soyez tout à fait en capacité de porter le fer à ce niveau. Mais oui, c'est une décision assumée. Nous souhaitons contribuer à ces caisses de solidarité avec les grévistes, au niveau national, par une contribution de la ville d'Ivry de 2 000 €. Et vous savez, parmi les grévistes, parmi ceux qui font la grève depuis quelque temps, soit des journées perlées, soit des grèves sur la durée, il y a aussi des Ivryens et des Ivryens qui sans doute mis bout à bout payent eux aussi leurs impôts et ont aussi droit à notre solidarité. Mais effectivement, nous faisons le choix politique d'une solidarité en direction des salariés grévistes qui agissent pour le bien commun, dont tous les salariés du pays bénéficieront si jamais leur lutte était victorieuse, ce que je souhaite et il y a encore de belles journées d'action qui sont devant nous. Donc, je n'oblige personne à soutenir cette prise de position politique de la part du Conseil Municipal, mais nous l'assumons pleinement et nous comprenons les divergences qui s'expriment autour de la table et qui vont conduire certaines et certains à ne pas le voter. Voilà, c'est comme ça. Je ne doute pas que dans les villes qui sont dirigées par la Droite, et il y en a quand même malheureusement trop dans ce pays, on ne vote pas des subventions aux grévistes. Ici, on en vote. C'est comme ça. Et vous savez, c'est une vieille tradition ivryenne. Chaque fois qu'il y a eu des luttes, dans cette salle même, quand il y a eu les grandes grèves de 1936, il y avait des soupes populaires qui étaient livrées, il y avait des aides concrètes qui étaient amenées aux salariés. On a toujours fait ça à Ivry et on continue de le faire. Je ne sais plus qui, tout à l'heure, a dit « l'esprit de cette ville, l'ADN de cette ville, c'est aussi ça » et je suis très fier de vous soumettre cette délibération. Et vive les congés payés. Voilà! Tu as raison Romain Marchand. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Pas d'abstention. »

LE CONSEIL,

19/ ACCORDE une subvention exceptionnelle respective de 1 000 € à la Caisse de solidarité nationale « Le pot commun » initiée par la CGT et à la Caisse de solidarité nationale « Fonds de solidarité » initiée par FO.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

M. BOUYSSOU. - « Mme Pourriot, vous aviez, je crois, d'autres questions sur lesquelles attirer notre attention. »

Mme POURRIOT. - « Oui, j'avais une interrogation concernant le point 5 qui concerne donc la cession, la promesse de vente à une société civile de construction vente dénommée « Carivry ». Ça concerne donc le projet urbain de la rue René Villars - André Voguet. Donc, cette société Carivry, j'ai fait quelques recherches. J'ai du mal à trouver des renseignements sur cette société. Vous n'indiquez pas, en plus, son adresse, l'adresse du siège social.

Il semblerait que ce soit une société qui soit effectivement dans le département 33, mais à vérifier. Vous avez vérifié ? Non, mais moi je ne sais pas. Vérifier sur internet, ce n'est peut-être pas suffisant. Donc, je veux avoir d'autres preuves.

Donc, je voudrais simplement savoir qui est cette société qui, semble-t-il aussi, aurait une activité depuis moins d'un an, du moins une activité depuis moins d'un an dans ce type d'activité. Parce que le dirigeant qui s'appellerait donc Lionel Desage serait mandataire de 28 entreprises. Donc moi, je me pose beaucoup de questions sur cette société. En l'état actuel de nos informations, je préfère que notre groupe s'abstienne sur cette décision. »

M. BOUYSSOU. - *« Je donne la parole à Romain Marchand qui va vous apporter tous les éclaircissements sur ce point. »*

Mme POURRIOT. - *« Ok, merci. »*

M. MARCHAND. - *« Je commence par dire que ce point aurait pu venir aussi en commission développement de la ville, puisqu'une question précise comme celle-là, c'est bien qu'elle puisse... ah, vous n'aviez pas encore le... autant pour moi. Simplement, c'est avec le groupe Auvergne que se construit le projet sur cette partie-là du terrain Villars qui est beaucoup plus ancien que la société Carivry. La société Carivry, en fait, c'est une société qui s'est constituée pour la promotion immobilière du projet, comme ça se fait assez classiquement à chaque fois que se construisent, y compris des logements en accession à la propriété. Il y a une société civile de construction, alors là, qui n'a pas forcément la même nature juridique, mais qui se constitue pour porter le projet. Et elle est domiciliée en Gironde effectivement, puisque c'est le territoire d'origine du groupe Auvergne avec lequel nous travaillons sur ce projet. Ça explique donc qu'elle soit créée depuis moins d'un an puisqu'elle s'est créée exprès pour le projet, mais le groupe avec lequel on travaille a évidemment une expérience beaucoup plus importante. »*

M. BOUYSSOU. - *« Donc, en fonction des éléments de réponse que donne Romain Marchand, vous ferez passer dans votre feuille de vote votre positionnement sur le sujet. Sigrid Baillon, vous aviez un autre sujet, je crois. »*

Mme BAILLON. - *« Oui, je voudrais juste sur deux points, le point 18 et puis le point 23. Sur le point 18, il nous est demandé de nous prononcer sur un déplacement en Grèce pour trois jours d'un adjoint au maire pour aller observer les services publics de santé défectueux en Grèce. Nous restons sur Ivry et nous constatons que vous n'avez rien fait pour retenir sur notre territoire un service public de santé qui était le Centre Médico-Psychologique (CMP) et qui n'est plus sur notre territoire. Et sur le point 23, le mandat spécial pour la visite des centres de vacances durant les séjours d'été, objectif s'assurer de la qualité des activités proposées, moi je vous propose de manger sur place et de dormir sur place. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'ai perdu pied avec ma tablette là. Centres de vacances, qu'est-ce que vous avez dit ? Excusez-moi, si vous pouviez juste répéter. »*

Mme BAILLON. - *« Le point 23, oui. Le mandat spécial pour la visite des centres de vacances, l'objectif est de s'assurer de la qualité des services et des activités proposées. Et on nous demande de voter pour des remboursements des frais de restauration et d'hébergement. Moi, je vous propose de dormir sur place et puis de déjeuner sur place, dans les centres de vacances. »*

M. BOUYSSOU. - « Évidemment, vous savez quand on va aux Mathes ou à Héry-sur-Ugine, c'est avec grand bonheur que nous dormons dans les petites chambres du bâtiment prévu à cet effet et que nous mangeons avec les jeunes enfants ivryens.

Vous savez l'enfant, notre plus doux espoir, comme disait mon grand ancêtre Maurice Thorez. Mais il y a des centres de vacances qui ne sont malheureusement - c'est une faute de goût - pas gérés en régie directe par la commune et qui donc ne prévoient pas d'héberger transitoirement des adultes. La plupart du temps, les repas sont pris sur place avec les enfants quand même, mais il n'y a pas de lieu d'hébergement. Simplement, cette délibération que nous prenons, c'est pour couvrir les frais au cas où, en quittant le centre un peu éloigné de la gare TGV où la personne doit prendre son train et qu'il doive ou qu'elle doive manger au buffet de la gare, n'ayant pas pu prendre son repas sur le centre de vacances, eh bien, nous proposons de rembourser ces dépenses aux frais réels. Voilà, c'est tout. Mais ce ne sont pas des dépenses somptuaires. Mehdy Belabbas, je ne répéterai pas dans le micro ce que tu viens de dire. Cela serait pris en mauvaise part. Donc, je comprends votre remarque, mais rassurez-vous, ils n'iront pas à la Tour d'argent avec ces frais réels. D'ailleurs, le trésorier municipal qui contrôle avec beaucoup de ferveur - la trésorière d'ailleurs, c'est une dame qui vient d'arriver - ne laisserait pas passer des dépenses inappropriées à la démarche. Séverine Peter, peut-être que tu veux nous raconter tes prochaines vacances en Grèce ? »

Mme PETER. - « Non, je pars au Portugal, Monsieur le Maire. Non, ce n'est pas grave. Je préfère le dire pour ne pas qu'il y ait confusion. Donc, peut-être pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits, le déplacement qui va s'engager au mois de septembre, c'est un travail collaboratif avec les trois anciennes, enfin les deux autres villes de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont (CASA), qui n'existe plus en tant que telle. Mais comme vous le savez, les politiques d'austérité conduites par l'Europe ont mis à genou la Grèce et notamment les systèmes de santé. Les hôpitaux ferment et il n'y a plus aucune structure de soin pour les populations. La ville de Keratsini nous a sollicités, il y a quelques mois de cela, et avec Catherine Vivien nous les avons rencontrés quand ils sont venus à Ivry, afin que nous puissions les aider à rouvrir un espace de distribution de médicaments et de premiers soins. Je vois Sandrine Bernard que tu es très intéressée et c'est pour ça que je pense que tu seras tout à fait d'accord qu'il est condamnable et qu'il est nécessaire de condamner les politiques d'austérité qui sont menées par les gouvernements. Et donc le déplacement que nous allons effectuer au mois de septembre a pour vocation, d'une part, de témoigner de notre solidarité avec le jeune rappeur de Keratsini qui a été assassiné par Aube Dorée, comme vous le savez, le groupe de néonazis grecs, mais aussi de rencontrer donc nos amis de Keratsini pour essayer d'étudier la faisabilité de l'ouverture prochaine d'un centre de premiers soins pour la population. À titre indicatif, c'est une ville qui a à peu près autant d'habitants que nous et qui n'a plus aucun hôpital à proximité et plus aucune structure de soins, quelle qu'elle soit. Donc, je pense que c'est un peu malheureux de faire des mauvaises comparaisons avec le CMP, d'autant plus que je crois s'il y a des exigences à avoir, c'est en direction de Marisol Touraine. Et je vous laisse apprécier les derniers commentaires de la ministre sur la question de la santé. Il y a quand même 50 000 lits qui vont être supprimés en France, donc je pense qu'on n'a pas de leçons à recevoir là-dessus. »

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Voilà des explications. Y a-t-il d'autres remarques sur l'ordre du jour du Conseil ? Je ne vois pas de mains se lever, donc l'administration recueillera vos feuilles de vote et j'espère que vous aurez rempli le petit papier pour qu'on puisse vous remettre une tablette - c'est comme ça qu'on dit - numérique pour que le Conseil de septembre soit dématérialisé. Bonne soirée ! »*

LE CONSEIL,

1/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2015 du budget principal de 9 826 252,42 euros au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget principal.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2A/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal et PREND ACTE des annexes.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2B/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du chauffage urbain et PREND ACTE des annexes.

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2C/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'aide à domicile et PREND ACTE des annexes.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2D/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et PREND ACTE des annexes.

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ FIXE, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2017.

(unanimité)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, Catherine Vivien, adjointe à la santé, Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit, Josée Rodrigo, conseillère municipale, Pierre Chiesa, conseiller municipal et conseiller de territoire, Romain Zavallone, conseiller municipal délégué à la prévention des déchets et à la démarche Zéro Waste, Tariq Ait Amara, conseiller délégué au lycées-collèges, Nicole Polian, conseillère municipale, Evelyne Lesens, conseillère déléguée Quartier Marat-Parmentier et conseillère territoriale, Charlotte Pauron, conseillère municipale, afin qu'ils se rendent au séminaire des élu-e-s municipaux à Lorient organisé par le CEDIS du 22 au 25 août 2016.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

5/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à la Société Civile de Construction Vente dénommée « CARIVRY » (ou à tout substitué) des parcelles sises, 4/22 rue René Villars et rue André Voguet à Ivry-sur-Seine, représentant une superficie totale de 5750 m² environ, et actuellement cadastrées section K n° 64 à 68 (pour partie-division foncière en cours), 69, 70 (pour partie-division foncière en cours), 175 (pour partie-division foncière en cours), 177, 188 (pour partie-division foncière en cours), 207, 209, 211, 213, 215, 217 (pour partie-division foncière en cours), et 251, au prix de 10.100.000,00 € HT.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

6/ DECIDE du classement des rues François Mitterrand, de Bretagne et des Bateaux-Lavois dans la voirie communale et **DEMANDE** au cadastre départemental de verser les parcelles correspondantes en domaine public non cadastré.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

7A/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 49382 d'un montant de 14 318 762 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 100 logements sociaux sis 63-69 rue Hoche à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

7B/ ACCORDE une subvention de 255 000 € à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne pour la construction de 100 logements sociaux sis 63-69 rue Hoche à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2016 : 60 000 €,
- 2017 : 90 000 €,
- 2018 : 105 000 € correspondant au solde.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ ACCORDE, au titre de l'année 2016 une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant de 1 920 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

9/ EMET un avis favorable sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne.

(37 voix pour, 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. VERLIERE)

10/ APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le périmètre Ouest, ayant notamment pour objet de modifier les termes tarifaires R1 du prix de la chaleur et les formules d'indexation et d'acter le principe d'exploitation de chaleur vers Ivry-Port ainsi que les conditions techniques et financières en résultant.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

11/ APPROUVE la convention relative à la mise à disposition des astreintes techniques et administratives d'urgence de la Ville au profit de l'établissement public « Charles Foix ».

(unanimité)

12/ DECIDE d'adhérer à la Charte régionale de la Biodiversité et des milieux naturels, S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité en découlant et AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de la Région pour les projets mettant en évidence un intérêt écologique.

(unanimité)

13/ APPROUVE le projet de convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville couverts par le contrat de ville Seine-Amont, à signer avec l'Etat, l'EPT Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, les villes de Vitry-sur-Seine et Choisy-Le-Roi et les bailleurs sociaux concernés.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

14/ APPROUVE le projet d'ateliers d'initiation audiovisuel et de réalisation de court-métrage à la maison de quartier Centre-Ville Gagarine estimé à un montant de 10 000,00 € TTC, et AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

15/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3000 € à la compagnie El Duende afin de soutenir l'organisation du « Ouf Festival, un grain de folie à Ivry-sur-Seine » du 2 au 16 juillet 2016.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

16/ APPROUVE la convention de partenariat type avec les artistes ou les institutions artistiques pour les actions menées par la galerie Fernand Léger.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention avec Dominique Guillotin et Alain Lynch, titulaires des droits d'auteur de l'affiche que le service municipal des Archives souhaite intégrer à une exposition sur l'histoire du Cinéma.

(unanimité)

18/ APPROUVE l'envoi d'une délégation de 3 personnes, du 16 au 18 septembre 2016, en Grèce, suite à l'invitation de Monsieur le Maire de Keratsini-Drapetsona, pour la mise en œuvre de projets de solidarité en matière de santé entre les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, et la ville grecque de Keratsini-Drapetsona, ACCORDE un mandat spécial à Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire, en charge des relations internationales, afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant cette mission, et PRÉCISE qu'un ordre de mission est accordé à Madame Julie DUSSEAU, responsable des relations internationales, et Madame Marianne PETIT, médecin directeur du centre municipal de santé.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

19/ ACCORDE une subvention exceptionnelle respective de 1 000 € à la Caisse de solidarité nationale « Le pot commun » initiée par la CGT et à la Caisse de solidarité nationale « Fonds de solidarité » initiée par FO.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

20/ APPROUVE la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2016 permettant de financer le CeGIDDIV à hauteur de 215 227 € pour la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

21/ APPROUVE le contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne permettant de financer ce dépistage effectué au sein du Centre municipal de santé de la Ville.

(unanimité)

22/ DECIDE de dénommer le nouvel établissement d'accueil du jeune enfant situé dans le quartier « Ivry Confluences » sis au 11, rue Pierre Rigaud, « multi-accueil Ada Lovelace ».

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

23/ ACCORDE un mandat spécial aux élus suivants : M. Mehdy Belabbas, Mme Séverine Peter, M. Stéphane Prat, M. Atef Rhouma, Mme Patricia Gambiasio, M. Daniel Mayet, M. Romain Marchand, Mme Catherine Vivien, M. Olivier Beaubillard, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Bozena Wojciechowski, Mme Méhadée Bernard, M. Medhi Mokrani adjoints au Maire, afin qu'ils se rendent dans les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2016.

(31 voix pour, 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 2 abstentions : Mmes OUDART, MACEDO)

24/ APPROUVE, dans le cadre de l'action sociale facultative, la convention de partenariat avec le PRIF relative à l'organisation d'ateliers de prévention en direction des retraités et DECIDE qu'il n'y aura pas de participation demandée aux bénéficiaires de ces ateliers.

(unanimité)

25A/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2016, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de technicien,
- 3 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- 2 emplois de psychologue à temps non complet TNC (17 h 30).

et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 4 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (TNC),
- 1 emploi d'animateur principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet (à compter du 1^{er} septembre 2016).
(42 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

25B/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 3 mois d'adjoint administratif,
- 2 mois d'adjoint technique,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

26/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades ci-après, avec effet au 1er avril 2016 :

Anciens grades	Effectifs	Nouveaux grades	Effectifs	Observations
Puéricultrice cadre de santé	2	Cadres de santé de 2 ^{ème} classe	11	
Cadres territoriaux de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique (temps complet)	9			
Cadres territoriaux de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique (temps non complet)	3	Cadres de santé de 2 ^{ème} classe (temps non complet)	3	2 à 17h30 1 à 32h

(unanimité)

27/ PREND ACTE de la désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme suit :

Titulaire

Suppléant

M. BELABBAS

Mme ZERNER

/ EST INFORME du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du bilan des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement par le biais du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Logement Jeunes Ivryens (ALJI).

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2016.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 22H20

LA SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU